

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LIMOGES MÉTROPOLE

**Bilan de la concertation des 1^e et 2^e phases :
Diagnostic et Projet d'Aménagement et de
Développement Durables**

Janvier 2026



Sommaire

Introduction.....	4
1/ Les modalités de concertation	5
2/ La mise en œuvre de la concertation	6
Conclusions.....	15
Annexes	16

Introduction

Le Conseil communautaire a prescrit par délibération en date du 29 juin 2023 l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Cette délibération est le fruit de nombreux échanges entre les maires des 20 communes du territoire durant les années 2022 et 2023, permettant de partager la volonté de capitaliser à la fois sur les acquis de documents stratégiques et aussi sur les pratiques d'urbanisme des communes membres.

À cette occasion, et conformément aux articles L.103-2 à 6 et L.600-11 du Code de l'urbanisme, le Conseil communautaire a délibéré sur les objectifs poursuivis et sur les modalités de la concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants.

Le PLUi est conçu pour fournir le cadre juridique et réglementaire nécessaire à la mise en œuvre d'un projet qui s'inscrit dans la dynamique d'une politique intercommunale d'aménagement et de développement. À ce titre, il est l'expression d'un projet politique et est élaboré :

- avec la population dans le cadre de la concertation,
- avec le Conseil communautaire et les Conseils municipaux qui débattent des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),
- avec les Personnes Publiques Associées (État, Région, Département, Communautés de communes, Communes voisines, Chambres consulaires...) et les personnes publiques consultées qui sont des personnes publiques demandant à être associées lors de l'élaboration du projet. Trois réunions ont d'ailleurs d'ores-et-déjà eu lieu, l'une sur le lancement de la procédure d'élaboration du PLUi, une deuxième sur le diagnostic et une troisième sur le PADD afin de présenter les avancées du projet et recueillir les avis des Personnes Publiques.

Document global et prospectif, le PLUi doit être à la portée de tous les citoyens. Cette lisibilité est liée à une procédure d'élaboration favorisant un dialogue et à un contenu adapté à une meilleure compréhension du projet.

C'est dans ce cadre que la concertation avec l'ensemble des acteurs a été définie pour être menée durant tout le processus d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Le présent document fait un point d'étape au terme de la phase de diagnostic territorial et socio-économique et d'état initial de l'environnement. Il établit ainsi un premier bilan intermédiaire de la mise en œuvre de la concertation.

Ce bilan de concertation constitue la première étape et sera complété au fur et à mesure de l'avancée de la démarche.

1/ Les modalités de concertation

Les modalités effectives de la concertation avec les habitants ont été diverses et se sont déroulées tout au long des 2 premières phases.

- **Des ateliers de concertation publique « Place du dialogue » se sont tenus les 4, 5, et 6 novembre 2024**, avec pour objectif d'enrichir, en s'appuyant sur la connaissance et le vécu des habitants, les principaux enjeux de l'élaboration du PLUi et les éléments-clefs du diagnostic territorial. Un des quatre ateliers était dédié à recueillir la parole des enfants des Conseils municipaux des jeunes.
- **Une réunion publique s'est tenue le 16 décembre 2024**, dans l'objectif de présenter les grands enjeux identifiés par le diagnostic et la manière dont les enjeux ciblés par les habitants ont permis d'enrichir le document.
- **La récolte de contributions directes**, formulées par les habitants, notamment via un outil de cartographie en ligne disponible sur le site internet dédié à la démarche de PLUi (<https://plui.limoges-metropole.fr/>), via une adresse mail dédiée (concertation-plui@limoges-metropole.fr) et via des registres en communes et au siège de Limoges Métropole.
- **La rédaction d'articles informatifs**, régulièrement publiés sur le site internet dédié et par les différents canaux de communication de la Communauté urbaine, afin d'informer les habitants de l'avancée de l'étude.
- **Une seconde réunion publique, le 30 juin 2025**, présentant le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, son rôle et la démarche entreprise pour son élaboration.

Le bilan des événements de ces deux premières phases est ici partagé. Leurs comptes-rendus sont présentés en annexe du document.

La délibération fixe les modalités de concertation pour l'ensemble de l'élaboration du PLUi, du lancement jusqu'à l'arrêt. Elles seront remplies dans leur intégralité avant l'arrêt du projet en Conseil communautaire.

Ces différents supports d'échanges répondent aux modalités :

- Un site internet dévolu au PLUi avec mise en ligne des documents réalisés au fur et à mesure de l'état d'avancement de l'élaboration du PLUi, avec la mise à disposition du public d'un espace de contributions, avec la publication de lettres d'information et autres supports divers d'information (mission prévue dans le marché de maîtrise d'œuvre du PLUi).
- Des publications dans le magazine « Le Métropol » de Limoges Métropole, dans les bulletins municipaux, dans la presse, et autres supports type newsletter et plaquettes pédagogiques sur les réseaux sociaux, pour informer de l'état d'avancement du projet et informer des réunions publiques.
- Des panneaux d'exposition présentés de façon itinérante dans chaque mairie et au siège de Limoges Métropole (aux étapes jalons DIAG - PADD - Arrêt Projet)
- La mise à disposition de registres papier (depuis décembre 2023) dans chaque mairie (y compris dans les mairies annexes pour Limoges) et au siège de Limoges Métropole jusqu'à l'arrêt du projet.
- La tenue de réunions publiques à l'échelle communautaire :
 - 1 réunion de présentation du DIAGNOSTIC
 - 1 réunion de présentation du projet de PADD
 - 1 réunion de présentation du PADD débattu
 - Réunion de présentation de l'avant-projet du PLUi avant l'Arrêt du Projet (pour mieux anticiper l'enquête publique)
- La tenue de réunions publiques à l'échelle de groupements de communes :
 - 2 réunions de présentation du DIAGNOSTIC et du projet de PADD
 - 1 réunion de présentation de l'avant-projet du PLUi avant l'Arrêt du Projet.

Ces réunions publiques seront organisées par secteurs géographiques sur le territoire, dont les lieux et le nombre seront à définir.

- La tenue de conférences citoyennes à chaque étape jalon de la procédure (DIAG-PADD-Arrêt projet) :
 - Avec le Conseil de développement,
 - Des associations agréées,
 - Des représentants du monde socio-économique.

2/ La mise en œuvre de la concertation

Les ateliers de concertation « Place du dialogue » – 4, 5 et 6 novembre 2024

A. Déroulement

Cinq ateliers de concertation « Place du dialogue » ont été organisés les 4, 5 et 6 novembre 2024, afin de permettre aux habitants d'échanger en direct avec les élus et techniciens de Limoges Métropole. Ces ateliers ont accueilli 115 personnes à :

- Condat-sur-Vienne le 4 novembre 2024, 18h-19h30 (25 participants),
- Aureil le 5 novembre 2024, 9h30-11h (15 participants),
- Couzeix le 5 novembre 2024, 18h-19h30 (30 participants),
- Limoges le 6 novembre 2024, 14h-16h30, dédié aux enfants des Conseils municipaux des enfants (25 participants),
- Limoges le 6 novembre 2024, 18h-19h30 (20 participants).

Les ateliers étaient ouverts à tous, sur inscription préalable sur le site internet du PLUi pour les ateliers dédiés aux adultes.

Déroulement de l'atelier :

1. Brise-glace : Connaissance du territoire
 - Les participants ont découvert dans un premier temps le territoire intercommunal à travers un quizz.
2. « Place du dialogue » (4 tables, 1 par thème)
 - Les participants ont échangé en petits groupes autour d'une définition commune selon le thème de leur table (Attractivité, Proximité, Adaptation ou Prospective) et ont ensuite défini la mise en perspective de ces thématiques sur le territoire de Limoges Métropole.

B. Bilan

Les habitants ont pu se familiariser et partager les grands enjeux pour le territoire de Limoges Métropole. Ils ont ainsi pu partager avec les élus et les techniciens leurs définitions des 4 grands thèmes de réflexion (Attractivité, Proximité, Adaptation et Prospective) et leurs traductions territoriales possibles.

La concertation publique avec les enfants a, elle aussi, permis d'obtenir leur vision sur 3 des 4 grands thèmes identifiés, via des activités adaptées (voir zoom sur cet atelier ci-après).

Les enjeux bien ciblés par les différents ateliers ont permis d'enrichir directement le diagnostic et ont pu être restitués lors de la réunion publique de diagnostic du 16 décembre 2024.



Le compte-rendu des ateliers « Place du dialogue » est disponible sur le site internet de Limoges Métropole, dédié au PLUi, à l'adresse suivante : <https://plui.limoges-metropole.fr/blog/2809/la-parole-aux-habitants>

2/ La mise en œuvre de la concertation

Les ateliers de concertation « Place du dialogue » – 4, 5 et 6 novembre 2024 ZOOM sur l'atelier des enfants

A. Déroulement

Le 6 novembre, de 14h à 16h30 à Limoges, les Conseils municipaux des enfants des communes de Limoges Métropole étaient conviés à la concertation « Place du Dialogue ».
25 enfants étaient présents et ont ainsi pu représenter leur commune.

Le sujet du PLUi a été présenté auprès des enfants via des ateliers ludiques et pédagogiques.

Le temps de concertation consistait à aider « Super PLUi » à créer un plan afin de rendre la ville/le territoire/l'intercommunalité meilleure pour tous ses habitants.

La première activité permettait aux enfants de découvrir 3 des grandes thématiques du PLUi (Attractivité, Proximité et Adaptation) et de se répartir pour travailler sur l'une des thématiques.

- L'atelier « vert » (pour Adaptation) : les enfants devaient réaliser leur quartier idéal à l'aide de petites briques, puis le présenter aux autres.
- L'atelier « jaune » (pour Attractivité) : les enfants devaient dessiner leur ville idéale, puis la présenter aux autres.
- L'atelier « rouge » (pour Proximité) : le but était de découper et coller des images correspondant aux équipements, activités et services que les enfants aimeraient avoir à proximité dans leur quartier idéal (boulangeries, parc, école, ...) et de partager aux autres enfants.

En fin d'atelier, l'ensemble des participants ont sélectionné les meilleures idées de chaque groupe. Tous les enfants ont obtenu un « diplôme du petit urbaniste ».

B. Bilan

Ce temps d'échange a permis d'intégrer les enfants du territoire, un public souvent éloigné de la concertation.

Les résultats ont été partagés aux élus et pourront alimenter les réflexions autour du PADD. En effet, ces ateliers de concertation ont permis d'obtenir des intentions qui pourront être intégrées assez directement dans le document.



Le compte-rendu des ateliers « Place du dialogue » est disponible sur le site internet de Limoges Métropole, dédié au PLUi, à l'adresse suivante :
<https://plui.limoges-metropole.fr/blog/2809/la-parole-aux-habitants>



2/ La mise en œuvre de la concertation

La réunion publique sur le diagnostic – 16 décembre 2024

A. Déroulement

Le 16 décembre 2024, une réunion publique a eu lieu sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Elle a réuni une vingtaine d'habitants de Limoges Métropole qui ont pu exprimer leurs interrogations et attentes concernant le PLUi, ainsi que les enjeux soulevés par le diagnostic.

Une présentation a été proposée, abordant les points suivants :

- L'élaboration du PLUi,
- La démarche déjà entreprise et notamment la mise en œuvre de la concertation,
- Les grands enjeux du diagnostic,
- Les prochaines étapes.

À la suite de cette présentation s'est déroulé un temps d'échanges entre les habitants et les élus. Le compte-rendu des échanges est annexé au présent bilan.



B. Bilan

Le temps d'échanges a principalement porté sur les grands enjeux du territoire et sur la manière dont se déroule la procédure.

Les habitants ont posé des questions concernant notamment :

- L'implication des habitants et des élus dans l'élaboration du PLUi,
- La gestion des friches,
- La densification et l'extension urbaine, ainsi que le coût des réseaux qui y est lié,
- Le développement économique et l'attractivité des centre-bourgs,
- Les mobilités.

Il a également été souligné l'importance de la thématique de l'habitat sur le territoire intercommunal, ainsi que celle des mobilités. En effet, ces dernières ont suscité de nombreuses interrogations et réflexions quant à leur amélioration, notamment sur le développement des transports en commun. Les participants ont par ailleurs semblé très avertis sur les questions de consommation d'espace et de densification et ont partagé leur volonté d'avoir une prise en compte approfondie de ces sujets dans le PLUi, tout en valorisant la qualité du cadre de vie intercommunal.

Ces échanges nourris ont témoigné d'un intérêt certain de la part des habitants ayant participé à ce temps de concertation. Il a notamment été souligné la juste échelle des interventions, car les réflexions partagées étaient toutes à l'échelle de la Communauté urbaine et dans le sens de l'intérêt général.

Le compte-rendu de la réunion publique est disponible sur le site internet de Limoges Métropole, dédié au PLUi, à l'adresse suivante : https://plui.limoges-metropole.fr/media/54fd5cd67f71812ea9e3/2024.12.16CR_Reunion_Publique_Diagnostic_v2.pdf

2/ La mise en œuvre de la concertation

La réunion publique sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables PADD – 30 juin 2025

A. Déroutement

La seconde réunion publique sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal s'est déroulée le 30 juin 2025.

Une trentaine de participants présents a pu échanger avec les techniciens et élus de Limoges Métropole, notamment sur les grandes intentions du PLUi exposées dans le PADD.

La présentation proposée abordait les points suivants :

- L'élaboration du PLUi,
- La démarche déjà entreprise depuis la première réunion publique,
- Le PADD,
- Les prochaines étapes.

Le temps d'échanges suivant la présentation a permis aux habitants de partager leurs questionnements aux élus. Le compte-rendu des échanges est annexé au présent bilan.



B. Bilan

Les habitants ont posé des questions concernant notamment :

- La concertation publique dans le cadre du PLUi,
- L'organisation de la démarche d'élaboration du PLUi et la prise en compte des PLU communaux dans la démarche,
- La résorption de la vacance des logements,
- L'agriculture,
- La mobilité,
- L'attractivité du territoire.

Les participants ont particulièrement partagé leur volonté d'un PLUi équitable qui ne répète pas les mêmes erreurs que les PLU communaux.

Aussi, la thématique de l'agriculture a suscité de nombreux échanges. Certains participants ont insisté sur leur souhait de voir une réelle réglementation pour la protection des terres agricoles et le soutien à une agriculture locale et durable.

Enfin, la question de la mobilité sur le territoire a également été mise en avant par certains intervenants, notamment la volonté de limiter le soutien financier aux projets de nouvelles infrastructures routières et, au contraire, la nécessité d'encourager les mobilités alternatives à la voiture individuelle, comme le vélo et le train.

La présentation de la réunion publique est disponible sur le site internet de Limoges Métropole, dédié au PLUi, à l'adresse suivante : https://plui.limoges-metropole.fr/media/975db3531e1ad003c66b/33_-_Reunion_publicue_PADD_-_VF_-_30.06.2025.pdf

2/ La mise en œuvre de la concertation

Le Conseil de Développement sur la présentation des grands enjeux et constats du diagnostic territorial – 15 mai 2025

A. Déroulement

Le Conseil de Développement est une instance de démocratie participative composée de bénévoles issus de la société civile. Il permet le dialogue, la réflexion et les propositions citoyennes.

Il est composé de 95 membres : 35 habitants issus de l'ensemble du territoire de Limoges Métropole, 35 membres acteurs du développement durable, environnemental, économique et social du territoire de Limoges Métropole (associations, entreprises, universités...) et 25 représentants, non élus, désignés par chaque commune de la Communauté urbaine.

La présentation proposée lors du Conseil de développement du 15 mai abordait les points suivants :

- La démarche déjà entreprise depuis le début de la démarche d'élaboration du PLUi,
- Les grands enjeux du diagnostic,
- La présentation du travail en cours sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Le temps d'échanges suivant la présentation a permis aux membres du Conseil de développement d'échanger entre eux. Le compte-rendu des échanges est annexé au présent bilan.

B. Bilan

Les échanges ont porté sur de nombreux sujets identifiés dans le diagnostic : la prise en compte de l'objectif « ZAN » (Zéro artificialisation nette) dans le PLUi et notamment dans le cadre du développement économique de Limoges Métropole, le tourisme et la réflexion concernant la population visée pour le développement touristique sur le territoire, les mobilités, la prospective et notamment la programmation de logement mise au regard de la consommation de l'espace, ...

Le temps d'échanges se clôture par une discussion sur le rôle du Conseil de développement. Il est partagé que ce dernier pourra, tout au long de la démarche d'élaboration du PLUi, amener des réflexions en partageant l'existant, en donnant son avis sur les sujets le concernant et en faisant des propositions. Un point d'attention est toutefois relevé sur le fait que le Conseil de développement ne pourra pas s'emparer de tous les sujets, il faudra ainsi les prioriser.

2/ La mise en œuvre de la concertation

Le Conseil de Développement sur présentation du PADD et focus sur la loi ZAN et ses conséquences – 20 novembre 2025

A. Déroulement

Le Conseil de Développement, qui s'est tenu le 20 novembre 2025 abordait les points suivants :

- L'organisation des documents cadres d'aménagement et leur hiérarchie,
- La loi ZAN et ses conséquences,
- Les orientations du PADD.

Le temps d'échanges suivant la présentation a permis aux membres du Conseil d'échanger entre eux. Le compte-rendu des échanges est annexé au présent bilan.

B. Bilan

Le temps d'échanges a principalement porté sur l'organisation des documents cadres et de la place du PLUi.

La notion de territoire « carrefour » a été relevée, plutôt que d'utiliser le mot « relais ». Il a aussi été partagé que le PLUi ne pouvait avoir d'impact sur tous les sujets car certains sont hors périmètres de décision de la collectivité et donc du PLUi.

Par ailleurs, la loi Climat et Résilience et son objectif du Zéro Artificialisation Nette a suscité de nombreuses questions et a permis aux techniciens de la clarifier avec les membres du Conseil de développement.

Enfin, il a été spécifié que des compléments au PADD pourront être apportés après les élections de 2026 avec la nouvelle mandature.

2/ La mise en œuvre de la concertation

Le Conseil de Développement sur l'objectif « Zéro Artificialisation Nette » - 15 décembre 2025

A. Déroulement

Un atelier avec le Conseil de Développement organisé le 15 décembre 2025 avait pour objectif de familiariser les membres du Conseil à la loi Climat et Résilience et plus particulièrement son objectif ZAN, via une animation : *Play ZAN*.

Ce jeu de plateau collaboratif développé initialement par l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de Toulouse (AUAT) vise à sensibiliser les participants à la sobriété foncière en les amenant à planifier l'aménagement d'un territoire fictif tout en réduisant d'au moins 50 % la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

Pour cela, les joueurs incarnent les élus d'une collectivité fictive et doivent élaborer un projet de territoire en respectant les objectifs ZAN en arbitrant entre les différentes fonctions du territoire (habitat, activités économiques, espaces de nature...) et en rencontrant des événements influant sur leurs choix.

B. Bilan

Le temps d'échanges a permis d'échanger sur le sujet de l'objectif « Zéro Artificialisation Nette », et sur les enjeux de réduction de l'artificialisation des sols par l'intermédiaire d'un moyen ludique.

Les techniciens ont noté une implication et une connaissance des enjeux plutôt bien présente lors de la réunion. Toutefois, il doit être noté que le format peu habituel pour les membres du Conseil de Développement a pu induire une « déstabiliser » une partie des participants.



2/ La mise en œuvre de la concertation

Le Conseil de Développement sur la représentation de la qualité du cadre de vie et sa prise en compte au sein du PLUi – 14 janvier 2026

A. Déroulement

Un atelier avec le Conseil de Développement organisé le 14 janvier 2026 avait pour objectif de faire travailler les participants autour de la notion de qualité du cadre de vie, ceci afin de permettre aux élus d'amender les orientations du Projet d'aménagement et de développement durables.

L'atelier s'est ainsi déroulé autour de trois temps successifs pour lesquels la vingtaine de participants était partagée en trois tables distinctes. Les temps de travail étaient les suivants :

1. La définition de la notion de qualité du cadre de vie autour d'un partage de mots-clefs,
2. La mise en relation de ces mots-clefs avec des photos représentatives d'enjeux qu'il convenait de hiérarchiser par ordre de priorité,
3. Un temps de conclusion et de partage.



B. Bilan

Les participants ont pu mettre en valeur les priorités à mettre en œuvre en matière de qualité du cadre de vie grâce au travail mené sur le PLUi.

Les échanges ont ainsi porté à la fois sur des éléments assez généraux et d'échelle intercommunale (par exemple les enjeux de mobilité à grande échelle), jusqu'à des éléments au plus proche du quotidien (par exemple le maintien d'espaces paysagers de qualité au sein des espaces urbains).

Les travaux ont ainsi priorisé différents enjeux pour favoriser une amélioration du cadre de vie :

- **La mobilité**, interne comme externe : désenclavement ferroviaire et routier, renforcement des transports collectifs, et développement ambitieux des mobilités douces. La mobilité est décrite comme un levier structurant, conditionnant aussi bien l'accès à l'emploi que le brassage de population et la vitalité des centres-bourgs.
- **La proximité**, entendue comme l'accès facile aux commerces, aux services, aux équipements, mais aussi la garantie d'un maillage économique solide. Ce thème est associé à l'enjeu d'emploi et à la nécessité pour Limoges Métropole de redevenir un pôle décisionnel et attractif à l'échelle régionale.
- **L'environnement** : préservation de l'eau (ressource jugée critique), protection des paysages ruraux et des vallées, maintien des continuités écologiques, mais aussi développement des énergies renouvelables. Les participants souhaitent que l'effort porte sur des actions concrètes, plutôt que sur des orientations jugées trop générales (comme la simple « prise en compte du dérèglement climatique »).

Enfin, certains participants ont souligné que la thématique « Paysages et Patrimoine » était importante, mais non prioritaire car beaucoup de choses sont déjà faites pour préserver les paysages naturels de Limoges Métropole. Il faut toutefois conforter ces différentes protections.

2/ La mise en œuvre de la concertation

Le site internet et la plateforme participative

A. Déroulement

Un site internet dédié au PLUi de Limoges Métropole, qui joue le rôle de plateforme participative (<https://plui.limoges-metropole.fr/>), est disponible depuis septembre 2024 et propose régulièrement des informations actualisées, avec notamment : des informations complémentaires, les documents présentés lors des événements de concertation, des modules de contribution en ligne.

Lors de la phase de diagnostic, une cartographie interactive était proposée pour permettre aux habitants d'identifier sur le territoire des informations et enjeux localisés.

Par ailleurs, la plateforme participative permet également le partage des documents entre les différentes parties prenantes de l'élaboration, dont les élus et techniciens des

B. Bilan

La plateforme participative a comptabilisé 1050 visites uniques sur les six premiers mois (entre le 20 septembre 2024 et le 30 juin 2025), soit une moyenne de 6 visites par jour.

Le temps moyen de session est toutefois de 2 minutes et seulement 26% des visites vont au-delà de la première page.

La page d'accueil est ainsi la plus visitée (411 visites), suivie de la carte participative (163 visites) et enfin des pages « Les documents » (83 visites). Le Motion Design comptabilise pour sa part 449 vues (à la date de ce bilan).

Les principales sources de trafic identifiées sont les moteurs de recherche (55%), le site de la Métropole (18%) et les posts Facebook de Limoges Métropole (11%).

81% des personnes visitent le site depuis un ordinateur.

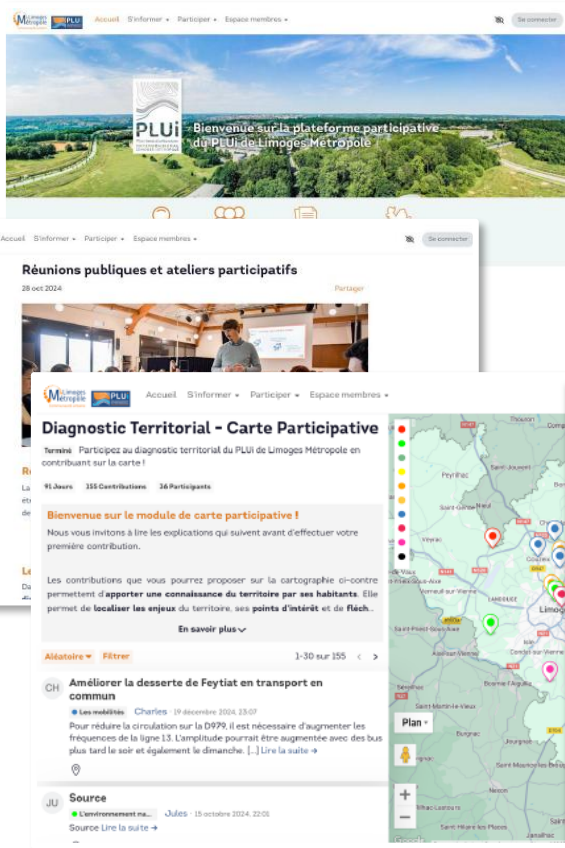
L'outil de cartographie a particulièrement été utilisé lors des 4 premiers mois, mais soulève des déséquilibres territoriaux et des déséquilibres en termes de sujets d'intérêt.

Il comptabilise 155 contributions qui abordent pour la majorité les thématiques des mobilités (4 contributions sur 10) et de l'environnement naturel. Les autres thèmes (équipements et services, patrimoine, espaces publics, paysages, commerces, tourisme et loisirs...) ont donné lieu chacun à une dizaine de contributions. L'agriculture n'a été identifiée que pour une unique contribution.

Certaines communes sont surreprésentées dans le total des contributions. En effet, 35% de celles-ci ont été identifiées sur Feytiat, 29% sur Limoges et 15% sur Panazol. Seules 2 contributions sur 10 ont été identifiées sur d'autres communes.

À noter que les habitants des communes de Feytiat et de Panazol ont largement participé au sujet de la thématique de la mobilité, en raison des problèmes de sécurité routière et de nuisances sonores rencontrés particulièrement sur leurs territoires (le sujet de contournement Est étant prégnant).

Cet outil est désormais clos, avant l'intégration des modules liés à la démarche PADD.



2/ La mise en œuvre de la concertation

Le site internet et la plateforme participative

C. Synthèse complémentaire des contributions

1. Mobilités (Feytiat, Panazol, Limoges, Le Palais-sur-Vienne, Couzeix...)

Le thème des mobilités est de loin celui qui a recueilli le plus de contributions, particulièrement sur les communes situées à l'est de Limoges (Feytiat, Panazol, Le Palais-sur-Vienne notamment).

À Feytiat, la RD 979 est par exemple décrite comme « *trop dangereuse, trop bruyante, impossible à traverser en sécurité* » ou encore « *devenue une autoroute de camions en plein bourg* ».

De même, à Panazol, les contributions décrivent une RD 941 saturée, des « *véhicules à plus de 80 km/h en agglomération* » et des carrefours jugés accidentogènes.

Pour répondre à ces enjeux, des contributions expriment notamment plusieurs souhaits :

- une **déviation** de la RD 979 et de la RD 941 pour détourner le trafic de transit ;
- la **sécurisation des carrefours** et traversées piétonnes (Panazol, Limoges, Feytiat) ;
- la **réduction de la vitesse** et la **sécurisation des accès** depuis les voies secondaires ;
- la poursuite du BHNS ;
- le développement de **pistes cyclables continues** (par ex. Limoges-Feytiat ou Feytiat-A20).

Par ailleurs, plusieurs contributions mettent en valeur la volonté de développer l'accessibilité à Limoges autrement qu'en voiture, et en particulier par les transports en commun. Il est notamment fait mention des attentes suivantes : un **BHNS (Bus à haut niveau de service) mieux desservi**, des **nouvelles gares et le développement d'un tram-train** (Couzeix, Le Palais-sur-Vienne, Uzurat, CHU...), l'amélioration de la **ligne 13 et le renforcement de l'offre en transports en commun**. Ceci doit alors aller de pair avec la sécurisation des accès centre-ville, sa **piétonnisation et l'exclusion des voitures**, et un réseau cyclable plus structurant.

Enfin, à une échelle plus large, des attentes portent également sur la **desserte du territoire par le train et l'aéroport**.

2. Environnement et paysages (Feytiat, Panazol, Limoges, Couzeix...)

Les habitants témoignent de la **richesse écologique des vallées** (Vienne, Briance Auzette, Aurence, Valoine), des zones humides et du patrimoine végétal à préserver, comme des haies ou alignements d'arbres. Une attention est également portée sur les points de vue (ciblés par plusieurs contributions) et le **maintien d'espaces ruraux** directement liés aux espaces urbains, dont la fonction de de promenade est notamment soulignée.

Certains mentionnent en particulier la **richesse de la biodiversité locale** « *salamandres tachetées dans les fossés* », « *orchidées sauvages* », « *chênes centenaires abritant chouettes et chardonnerets* ».

Plusieurs personnes alertent sur l'impact que pourraient avoir des déviations routières sur ces milieux sensibles. Néanmoins, il est souligné la volonté de **favoriser leur accès**, par exemple en poursuivant l'aménagement de **sentiers longeant les cours d'eau**.

Parallèlement, plusieurs contributions évoquent la question des **îlots de chaleur urbain** à Limoges et espèrent une **végétalisation** de la ville.

Sont ainsi identifiées prioritairement les attentes suivantes :

- **protection stricte** des vallées et zones humides ;
- **végétalisation** des espaces minéraux (Place Marceau et Place Denis-Dussoubs) ;
- préservation des **trames vertes** et notamment des alignements d'arbres ;
- lutte contre les **dépôts sauvages** (Feytiat, Limoges).

2/ La mise en œuvre de la concertation

Le site internet et la plateforme participative

C. Synthèse complémentaire des contributions

3. Espaces publics, commerce et équipements

Plusieurs contributions évoquent la volonté de conforter les équipements et services à la population. Sont notamment ciblés :

- la volonté de développement de l'offre en **équipements de proximité** (toilettes publiques, centres de santé, écoles spécialisées),
- la nécessaire **revitalisation de friches ou de revitalisation commerciale**, en particulier sur le secteur de la rue de Toulouse et de la zone de la Valoine,
- le potentiel de **développement de nouvelles centralités**, comme le **centre Saint-Martial** qui est vu comme pouvant devenir un pôle moderne, accessible et durable, le développement d'un site de loisirs sur le site de la Font Pinot ou encore le développement de centralités de proximité dans les hameaux (Crézin à Feytiat est cité comme présentant un potentiel),
- l'enjeu d'une **bonne localisation des équipements** pour favoriser une **mixité des fonctions harmonieuse**. Des **nuisances** liées au stade de Valière (Panazol) sont par exemple ciblées,
- la végétalisation des espaces publics minéraux du centre de Limoges sont également ciblés.

4. Patrimoine (Bonnac-la-Côte, Rilhac-Rancon, Limoges, Feytiat, Aureil)

Les habitants expriment un attachement fort aux bâtiments anciens, notamment :

- le relais de poste de Bonnac-la-Côte,
- le château et parc de la Beausserie (Panazol),
- les anciens lavoirs,
- les églises de village et patrimoine de centre-bourg (Aureil, Rilhac-Rancon),
- les bâtiments ferroviaires (gare de Crézin).

Les friches industrielles ou commerciales sont souvent vues comme des **opportunités de reconversion** : pour plusieurs contributions, il convient de favoriser leur reconversion avant de construire davantage.

2/ La mise en œuvre de la concertation

La concertation en ligne via le questionnaire sur la phase PADD - ouverture de la plateforme de janvier 2025 à juin 2025

A. Déroulement

Limoges Métropole a mis en place un questionnaire en ligne tout au long de la phase d'élaboration du PADD afin de recueillir les avis des habitants sur les différents thèmes abordés par le document.

Ce questionnaire demandait aux habitants de prioriser les intentions identifiées par les élus en indiquant si celles-ci étaient « peu prioritaires » ou au contraire « essentielles » selon eux, sur une échelle de 1 à 5.

La synthèse de ce questionnaire est annexée au présent bilan de la concertation.

Echantillon de quelques contributions libres :

Valoriser la création d'entreprises. Attirer les industries et entreprises de haute-technologie.

Rassembler les entreprises dans des infrastructures communes. Éviter des entreprises qui n'ont rien à faire en milieu rural.

Réduire l'impact des îlots de chaleur urbains.

Réduire l'impact de la circulation automobile (nuisances sonores).

Proposer des logements pour les personnes âgées isolées, afin de libérer une offre de logements existants adaptée aux familles.

Développer et créer un maximum de pistes cyclables protégées sur 10 km autour de Limoges (exemple de Nantes).

B. Bilan

A la clôture de la plateforme, le 18 juin 2025, 163 réponses individuelles sont comptabilisées, ainsi que 128 propositions complémentaires. Ces dernières abordent principalement la question des mobilités sur le territoire et de l'adaptation au changement climatique.

3 des 4 grandes thématiques sont abordées dans le questionnaire et permettent aux habitants de contribuer librement :

- L'attractivité recense 60 contributions libres. Les intentions les plus prioritaires (ayant un score moyen supérieur à 4/5) sont celles relatives à la valorisation du cadre de vie au sein des espaces urbains, la protection des terres agricoles et du patrimoine bâti, le maintien des jeunes actifs sur le territoire et le développement économique.
- L'adaptation recense 32 contributions libres. Les intentions identifiées comme plus prioritaires sont celles abordant la protection des espaces de nature en ville, des espaces sensibles, de la biodiversité et des continuités écologiques, la préservation des paysages identitaires du territoire et la prise en compte des risques et des nuisances dans les choix d'urbanisation.
- La proximité recense 36 contributions libres. Les intentions priorisées par les habitants sont celles concernant la reconversion des logements vacants et la lutte contre l'habitat insalubre, la mise en place de logements adaptés et répondant aux besoins du territoire (étudiants, jeunes travailleurs, personnes âgées, couples, familles...), le développement de commerces de proximité plutôt que de zones commerciales, et le renforcement de l'offre d'équipements (de proximité et de grands équipements).

La synthèse des contributions fait apparaître que le classement des priorités par les habitants rejoint globalement celui des élus.

2/ La mise en œuvre de la concertation

Le site internet


Le site internet dédié au PLUi de Limoges Métropole permet de partager au grand public des éléments importants de la démarche.

Celui-ci comporte plusieurs onglets :

- « Accueil », qui présente notamment le projet du PLUi via un Motion Design, les grandes étapes, les articles et actualités,

Le PLUi en trois minutes

Pour mieux comprendre le PLUi de Limoges Métropole, son élaboration et ses enjeux, visionnez la vidéo.



- « S'informer », qui présente la démarche, les différents acteurs, le PLUi, les documents importants et une FAQ (foire aux questions)

Questions récurrentes

02 mai 2024 Partager



Sommaire

1. Ou apporte le PLUi par rapport à l'ancien document d'urbanisme de ma commune ? Pourquoi élaborer un seul PLUi intercommunal plutôt que 20 PLUi communaux ?
2. Que deviennent les anciens documents d'urbanisme ? Les règles d'urbanisme en vigueur sur ma commune vont-elles disparaître ? Quand entrerenont en vigueur les nouvelles règles ?

Les documents

02 mai 2024 Partager



Le Projet de Territoire de Limoges Métropole

Le Projet de Territoire de Limoges Métropole est un **document stratégique, mais aussi un guide d'action publique locale**. Son objectif est d'élaborer un **diagnostic du territoire** en mobilisant ses différents acteurs (économiques, associatifs, citoyens) et ses partenaires institutionnels (élus du territoire). **Ensemble, ils identifient avec précisions et priorisent les orientations stratégiques du territoire.**

En savoir plus sur le projet de territoire



Télécharger le document

- « Participer », qui permet de déposer des demandes particulières et de consulter les présentations et comptes-rendus des réunions publiques et des ateliers participatifs.

Demandes particulières

20 juin 2024 Partager



2/ La mise en œuvre de la concertation

Les supports de communication

Limoges Métropole a choisi de mettre en œuvre plusieurs modes d'information à destination des habitants, de façon à ce qu'ils puissent suivre l'avancée de l'étude et les impliquer dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Parmi les articles, un dossier sous la forme de livret permet de cibler les grandes étapes de la démarche et les grands objectifs de ce document.



Ainsi, des articles informatifs ont été rédigés et diffusés par l'intermédiaire :

- du site internet dédié au PLUi :



Top départ pour le PADD avec les premiers ateliers Élus

Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), les élus du territoire de Limoges Métropole travaillent en groupe dans une séquence de 4 ateliers.

31 Janu

[En savoir plus](#)



La réunion diagnostic, point d'étape du PLUi

Le lundi 16 décembre 2024 s'est tenue une réunion publique de point d'étape du PLUi de Limoges Métropole en présence des élus et des services de la Communauté urbaine.

17 déc 2024

[En savoir plus](#)



La Conférence PLUi et le Séminaire pré-diagnostic

Le 3 et le 15 octobre ont eu lieu la Conférence PLUi et le Séminaire pré-diagnostic, des temps d'échange avec les élus pour parler des communes et du PLUi.

16 oct 2024

[En savoir plus](#)



Plan Local d'Urbanisme intercommunal : tout ce qu'il faut savoir

Le Projet de Territoire de Limoges Métropole prévoit la mise en place du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal), outil au service du développement économique et de la stratégie foncière globales

06 juil 2022

[En savoir plus](#)



La parole aux habitants

Le PLUi de Limoges Métropole a fait l'objet de plusieurs ateliers thématiques de travail regroupant techniciens et élus du territoire entre le 12 mars et le 11 avril 2024.

12 nov 2024

[En savoir plus](#)



Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal : où en est-on ?

Prescrit en 2023, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) se lance en ce début d'année 2024, en étroite collaboration avec les acteurs du territoire.

12 avril 2024

[En savoir plus](#)



Concertation PLUi : imaginons notre territoire de demain

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Limoges Métropole se réalise en partenariat étroit avec les communes. Une concertation publique est organisée tout au long du projet.

21 déc 2023

[En savoir plus](#)

2/ La mise en œuvre de la concertation

Les supports de communication

- du magazine communautaire « Le Métropol » et des réseaux sociaux de Limoges Métropole :



- et des communes via leur magazine municipal et/ou leurs réseaux sociaux :



2/ La mise en œuvre de la concertation

Les communiqués de presse

Ces documents permettent d'informer la presse locale des différents événements de concertation afin de toucher un plus grand nombre possible d'habitants. Limoges Métropole rédige et diffuse aux médias un communiqué à chaque événement organisé et à chaque étape de la concertation.



Communiqué de presse
16 février 2024

SÉMINAIRE DE LANCEMENT DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) DE LIMOGES MÉTROPOLE

Limoges Métropole, compétente en matière de Plan local d'urbanisme a débuté l'élaboration de son Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) qui déterminera les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols sur le territoire communautaire. Dans ce cadre, un séminaire a eu lieu ce jeudi 15 février 2024 à ESTER Technopole, marquant officiellement le lancement de l'étude auprès des élus et des techniciens du territoire.

UN PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL, POUR DES PRATIQUES D'URBANISME COMMUNES

En 2021, l'élaboration du Projet de Territoire de Limoges Métropole a permis à l'intercommunalité et aux communes membres de partager une vision commune du territoire, de ses enjeux et des politiques publiques à mettre en œuvre.

À ce titre, un souhait d'élaborer un Plan local d'urbanisme à l'échelle intercommunale a été formulé. Des rencontres entre les maires des 20 communes du territoire se sont tenues entre 2022 et 2023 sous forme d'ateliers thématiques préparatoires au lancement d'un PLUi et ont ainsi permis de partager cette volonté et de capitaliser à la fois sur les acquis de documents stratégiques et sur les pratiques d'urbanisme des communes membres.

L'élaboration du PLUi de Limoges Métropole prendra entre 5 et 7 ans et déclinera les ambitions communautaires pour améliorer le quotidien des habitants pour les 10 à 15 années à venir.

Le séminaire de lancement qui a eu lieu ce jeudi 15 février était l'occasion de faire un point rétrospectif sur le contenu du PLUi, comment le territoire à l'échelle de Limoges Métropole.

Une intervention par les services du programme afin de présenter les enjeux et les opportunités que représente.

Le cadre général de l'élaboration du PLUi, la collaboration des communes pour créer une dynamique qui permettra.



Communiqué de presse
14 mars 2025

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) DE LIMOGES MÉTROPOLE

Limoges Métropole est compétente en matière de Plan local d'urbanisme et poursuit l'élaboration de son Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) qui déterminera les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols sur le territoire communautaire. Dans le cadre de son élaboration, la concertation publique se poursuit.

Après une première phase qui visait à établir un diagnostic du territoire, présenté au cours d'une réunion publique au siège de Limoges Métropole le 16 décembre 2024, l'élaboration du PLUi entre dans sa phase de **Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)**.

Cette phase entend définir les grandes intentions et ambitions pour l'évolution du territoire à horizon 2040. Dans ce cadre, Limoges Métropole invite les usagers qui le souhaitent à communiquer leurs suggestions sur les thèmes suivants :

- **L'attractivité du territoire** au regard des activités économiques et de l'emploi, de l'agriculture, du patrimoine et du tourisme et des loisirs,
- **L'adaptation** (notamment au changement climatique), en fonction de l'environnement naturel, des paysages, des réseaux et de la ressource en eau, des énergies renouvelables et des risques et nuisances,
- **La proximité** à travers le logement, les équipements et services, le commerce et les mobilités.

Un module de participation dédié est disponible du 17 mars au 17 juin 2025 sur le site internet : plui.limoges-metropole.fr. Les contributions des usagers permettront d'enrichir le travail des élus pour la construction du document partagé.

De plus, Limoges Métropole a mis en place un ensemble d'outils permettant à tous les citoyens de s'informer et de s'exprimer sur l'élaboration du PLUi. Ainsi, des registres sont mis à la disposition des usagers au siège de Limoges Métropole (19 rue Bernard Palissy à Limoges), et dans toutes les mairies des communes membres.

Les usagers peuvent également adresser une demande particulière ou une contribution libre à Limoges Métropole : par mail à concertation-plui@limoges-metropole.fr ou par courrier à Limoges Métropole – 19 rue Bernard Palissy – 87 031 Limoges CEDEX 1



Communiqué de presse
17 décembre 2024

RÉUNION PUBLIQUE

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de Limoges Métropole

Le lundi 16 décembre 2024

Hier, lundi 16 décembre 2024, s'est tenue une réunion publique de point d'étape du PLUi de Limoges Métropole en présence des élus et des services de la Communauté urbaine.

Pour rappel, Limoges Métropole a débuté l'élaboration de son Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) en février 2024 avec un séminaire de lancement. Ce PLUi déterminera les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols sur le territoire communautaire.

La réunion publique, qui s'est tenue hier soir, a été rythmée par des temps de présentation et des temps d'échanges avec les usagers. En premier lieu, un diagnostic des grandes caractéristiques du territoire a été présenté par le bureau d'études « Espace Ville », qui collabore avec les services de Limoges Métropole sur l'élaboration du document. Les grands objectifs du PLUi ont été déclinés, les premiers ateliers de concertation habitants de novembre, menés avec les élus communaux et les techniciens.

À l'issue de cette réunion, 4 thèmes ont été identifiés : l'attractivité, la

la maîtrise de l'étalement urbain, la question de la mixité des fonctions dans les espaces urbains et le renforcement de l'attractivité du territoire, la maîtrise de l'étalement urbain et la question de la mixité des fonctions dans les espaces urbains.

Les thèmes qui ont été identifiés notamment autour de la question de l'habitat, la question du parcours résidentiel et d'une offre de services adaptés.

Sur les prochaines années avec une approbation du PLUi, la concertation publique se poursuivra.

2/ La mise en œuvre de la concertation

Les demandes particulières et contributions libres

Des demandes particulières d'habitants ont été reçues par Limoges Métropole par l'intermédiaire des canaux suivants :

- Par les registres de la concertation, disponibles au siège de Limoges Métropole et dans toutes les mairies du territoire,
- Par voie postale à l'adresse suivante : Limoges Métropole, 19 rue Bernard Palissy, 87031 Limoges CEDEX 1,
- Par messagerie électronique à l'adresse : concertation-plui@limoges-metropole.fr
- Par l'intermédiaire du site internet, qui permet d'adresser une demande particulière par mail.

Un total de 73 demandes écrites a été porté à connaissance de la collectivité. Parmi celles-ci, 51 ont été écrites par mail, 21 par courrier écrit et 1 inscrites au sein des registres de la concertation.

L'ensemble des demandes sont consignées et analysées pour être portées à connaissance des élus. Aussi, l'avancée de la procédure ne permet pas, pour l'heure, de répondre convenablement aux demandes, notamment pour celles relatives à la constructibilité des terrains, la phase réglementaire n'étant pas encore entamée.

Les demandes particulières pourront être déposées tout au long de la démarche, jusqu'à l'arrêt de la concertation du PLUi.

CONCERTATION PUBLIQUE
ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) DE LIMOGES MÉTROPOLE
Habitat, mobilités, développement économique et cadre de vie

L'élaboration du PLUi prendra environ 5 ans et déclina les ambitions communautaires pour améliorer le quotidien des habitants pour les 10 à 15 années suivantes.

Comment donner votre avis et poser vos questions ?

- **PAR COURRIER** à l'attention de M. Le Président de Limoges Métropole
Direction de l'aménagement du territoire et de la stratégie foncière
19 rue Bernard Palissy
87031 Limoges CEDEX 1
- **SUR LES REGISTRES** déposés au siège de Limoges Métropole et dans les mairies de chaque commune.
- **AUX RÉUNIONS PUBLIQUES** et ateliers organisés tout au long du projet.
- **PAR MAIL** : concertation-plui@limoges-metropole.fr

plui.limoges-metropole.fr

Affiche d'information présente dans les mairies, en lien avec le registre de la concertation

Conclusion

Limoges Métropole s'est engagée dès la prescription de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) dans une démarche participative large et diversifiée.

La volonté d'associer les habitants à l'élaboration du PLUi dès la première phase se traduit dans les faits par des modalités de concertation variées, en particulier :

- L'organisation d'ateliers « Place du dialogue » afin que les habitants et les enfants des Conseil municipaux des jeunes prennent en main les 4 grands thèmes du PLUi de Limoges Métropole,
- La tenue de deux réunions publiques pour informer les habitants des grands enjeux identifiés par le diagnostic territorial et des grandes intentions portées par le PADD,
- Plusieurs réunions et ateliers de travail avec le Conseil de Développement,
- La récolte de contributions directes via la cartographie interactive en ligne.

Les habitants de Limoges Métropole ont également été tenus informés des grandes étapes de la démarche par le biais des articles relayés en particulier par le site internet dédié au PLUi et sur l'ensemble des supports de communication de Limoges Métropole.

Cette concertation, qui est vouée à être menée pendant toute la durée de l'élaboration du PLUi, constitue une démarche positive, riche, permettant de sensibiliser les habitants au devenir du territoire et de recueillir de manière très concrète leurs préoccupations et préconisations. L'échange avec les habitants est fructueux et de nombreux besoins et attentes ont ainsi été entendus et pourront, au fur-et-à-mesure, être intégrés au projet de PLUi.

Il convient donc de dresser un bilan favorable de la concertation des deux premières phases. Les différents modules de concertation ont permis d'échanger sur le diagnostic du territoire, ses grands enjeux et le PADD porté par le PLUi.

Annexes

Les articles « Le Métropol » février 2024

Ensemble, construisons le PLUi!

Compétente en matière d'urbanisme, Limoges Métropole commence l'élaboration de son Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), qui déterminera les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols sur le territoire communal. Entre 2022 et 2023, des rencontres entre les maires des 20 communes membres se sont tenues sous forme d'ateliers thématiques préparatoires au lancement du PLUi. Ceux-ci ont permis de partager la volonté de capitaliser à la fois sur les acquis de documents stratégiques et sur les pratiques d'urbanisme des différentes communes.

Pour permettre à l'ensemble de la population de s'exprimer sur cette démarche, **une concertation publique se déroulera pendant toute la durée de l'élaboration du PLUi**, qui prendra 5 à 7 ans. Ainsi, afin d'informer les habitants et de recueillir leurs avis et souhaits, des registres sont mis à leur disposition dans toutes les mairies ainsi qu'au siège de Limoges Métropole et sur limoges-metropole.fr. Des réunions publiques et des tables rondes seront également organisées sur le territoire communautaire.

i Participez aussi par voie postale: Limoges Métropole, 19 rue Bernard Palissy 87031 Limoges et par mail à concertation-plui@limoges-metropole.fr

LE CHIFFRE

358

C'est le nombre d'arbres replantés par les services de Limoges Métropole depuis le 15 novembre 2023, dans le cadre de la campagne annuelle de plantations. Celle-ci vise à remplacer les individus malades, ayant subi des dégradations ou dû être supprimés pour la création d'un aménagement.

Ces arbres nouvellement plantés, d'essences variées et peuplant ronds-points, ilots et autres espaces accessoires de voirie, feront l'objet d'un suivi pendant 3 ans afin de s'assurer de leur bonne croissance, puis d'une surveillance annuelle de leur état sanitaire tout au long de leur vie.

★ ÉTOILE D'ICI



CARTONNEZ SUR LE TRI DES DÉCHETS AVEC RUE DU BAC

« Ton bac d'abord ! » Cette rengaine connue des parents d'ados pourrait aussi s'adresser aux novices du tri et ferait un bon slogan pour l'entreprise d'Agathe de Noray et Bénédicte Roux. Ensemble, les deux Limougeautes ont décidé de mettre de l'ordre dans le tri des déchets, d'en donner à l'usager les bons outils tout en le rendant plus joli.

« Je trouve qu'on en demande beaucoup aux gens sur la question du tri, sans qu'ils soient correctement équipés. Ils sont souvent perdus, ne savent pas comment s'y prendre, chez eux ou au travail », dit Bénédicte, ancienne communicante dans le domaine des déchets. Elle a alors réfléchi à des outils pratiques et pédagogiques simplifiant le tri, et la vie. Sa rencontre avec Agathe de Noray va faire un carton...

Ingénieure dans l'aéronautique, Agathe aide Bénédicte à prototyper des bacs de pré-tri au design travaillé, fabriqués en carton recyclé et recyclable, dont la mission est d'accueillir l'ensemble des flux de déchets des particuliers et des professionnels.

« Au départ, l'usage du carton peut faire peur, mais c'est un matériau durable, léger et solide à la fois, facile à déplacer et à vider », explique Agathe. « Ils sont 100 % français et locaux, ajoute Bénédicte. L'intérêt, c'est que les bacs peuvent être empilés pour constituer une tour, pratique et économe en espace. Sur chaque bac, on va pouvoir coller les consignes de tri illustrées, la liste des déchets pouvant y être jetés, des conseils utiles, des logos ou toutes sortes de messages ». L'offre de Rue du Bac est donc entièrement personnalisable pour s'adapter aux besoins de chacun. Des sacs-poubelles transparents, fabriqués à Saint-Léonard-de-Noblat, accompagnent également les bacs en carton qui se déclinent en 2 couleurs, blanc ou brun, et en 4 capacités, de 30 à 100 litres. Ces derniers sont conçus de A à Z dans l'agglomération limougeaude.

Créée fin 2022, Rue du Bac équipe déjà plusieurs entreprises, administrations et clubs sportifs en Haute-Vienne et commence à semer ses solutions de tri dans d'autres grandes villes.

i rue-du-bac.fr

Annexes

Les articles « Le Métropol » juillet-août 2024

ADN DE LIMOGES MÉTROPOLE

AVEC LE PLUi, CONSTRUISONS L'AVENIR DE NOTRE TERRITOIRE

Document d'urbanisme unique élaboré en partenariat étroit avec les communes, le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Limoges Métropole vient officiellement d'entrer dans sa phase opérationnelle. Son élaboration prendra 5 à 7 ans et déclinera les ambitions communautaires pour améliorer le quotidien des habitants pour les 10 à 15 années suivantes.

À QUOI SERT-IL ?

Le PLUi, c'est :

- Une boîte à outils au service des politiques publiques...
- ... assurant la planification durable du territoire...
- ... et s'inscrivant dans le Projet de territoire de Limoges Métropole.

Il articule l'ensemble des stratégies de Limoges Métropole pour :

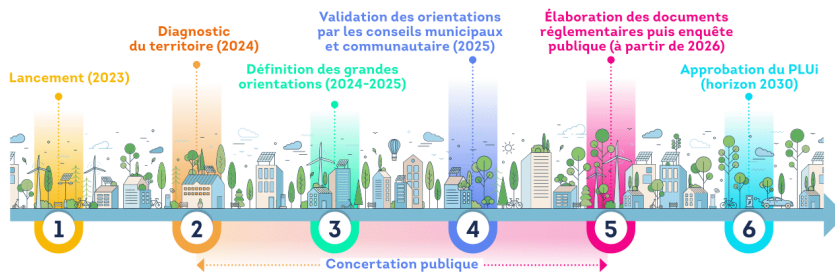
-  L'habitat
-  Les mobilités
-  Le développement économique
-  Le cadre de vie

Il permet de :

- Réfléchir et élaborer collectivement l'aménagement du territoire communautaire
- Répondre efficacement aux besoins de services et d'équipements des communes
- Uniformiser les règles en matière d'urbanisme dans l'intercommunalité



COMMENT L'ÉLABORE-T-ON ? LE PLUi SUIT DIFFÉRENTES ÉTAPES SE DÉROULANT SUR PLUSIEURS ANNÉES :



Surtout, le PLUi sera le fruit :

-  D'une **co-construction** avec les 20 communes
-  D'une **concertation publique** pendant toute la durée du projet

Il devra être compatible avec :

- Le Plan local de l'habitat (PLH)
- Le Plan de déplacements urbains (PDU)
- Le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET)
- Les documents départementaux, régionaux et nationaux qui lui sont supérieurs

QUELS OBJECTIFS POURSUIT-IL ?

Le PLUi traduit une ambition territoriale se définissant par :

- Un positionnement affirmé au niveau régional
- Une identité propre, attractive et rayonnante
- Un développement équilibré et éco-vertueux
- Une solidarité intercommunale

Ses orientations s'inscriront dans les 3 piliers du développement durable :

-  Économique
-  Social
-  Environnemental

Financé par :



Annexes

Les articles « Le Métropol » octobre 2024

SUR LE TERRAIN

PLUi: UN TERRITOIRE DURABLE POUR DEMAIN

Depuis le début de l'année, Limoges Métropole travaille sur la construction de son Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), en coopération avec ses 20 communes membres. Afin de permettre à l'ensemble des habitants de s'exprimer sur cette démarche, une concertation se déroule pendant toute la durée de l'élaboration du projet.



En 2021, l'élaboration du Projet de territoire a permis à Limoges Métropole et ses 20 communes de construire une vision partagée du territoire. Il fixe la feuille de route à mettre en œuvre en matière de développement économique, de mobilités, de services à la population, d'aménagement du territoire ou encore d'adaptation au changement climatique. Pour accompagner ses ambitions, le Conseil communautaire a prescrit l'an dernier l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme Intercommunal (PLUi).

Qu'est-ce qu'un PLUi ?

Le PLUi est un document qui, à l'échelle du territoire de Limoges Métropole, établit un projet d'urbanisme et d'aménagement pour les 10 à 15 années à venir, en tenant compte des évolutions en lien avec le changement climatique dans les domaines suivants :

- Démographie
- Déplacements
- Habitat
- Équipements et services
- Gestion de l'eau
- Activités économiques et commerciales
- Patrimoine bâti et naturel

Le PLUi sera la traduction des orientations politiques partagées entre les 20 communes de Limoges Métropole en matière d'aménagement et d'organisation de l'espace, déplacements compris. Il s'imposera à tous (particuliers, entreprises, administrations) et servira de référence à l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables...).

Aujourd'hui, il existe 20 PLU communaux. Demain, il n'y aura plus qu'un seul PLUi commun qui organisera le développement du territoire de manière cohérente à l'échelle intercommunale.

Annexes

Les articles « Le Métropol » octobre 2024



Un outil global pour les habitants !

S'il est une boîte à outils précieuse pour Limoges Métropole, lui permettant notamment d'assurer la planification durable du territoire, le PLUi est aussi très utile pour tous les habitants.

- Il détermine les règles de construction à partir desquelles les permis de construire et les déclarations de travaux sont instruits.
- Il fixe l'emplacement des futures voiries et grands équipements publics nécessaires à la vie locale.
- Il institue des protections (milieu naturel, patrimoine bâti) pour préserver un cadre de vie agréable.
- Il décrit les éventuels risques (zone inondable, mouvement de terrain...) pour éviter toute incidence sur les constructions à venir.
- Il couvrira les 20 communes de Limoges Métropole et remplacera l'ensemble des documents d'urbanisme communaux (PLU communal) par un document unique.

Pourquoi construire un PLUi ?

Les grands enjeux en matière d'urbanisme et de construction d'un projet de territoire d'envergure se jouent à une échelle intercommunale, avec notamment l'accueil des ménages et des entreprises, la mixité sociale, les nouveaux modes de déplacement et de production d'énergie, la préservation de l'agriculture et du cadre de vie... La loi ALUR de 2017 a rendu obligatoire l'élaboration de PLU à l'échelle intercommunale plutôt que leur maintien à l'échelle communale.

Une fois adopté, le PLUi se substituera aux dispositions des PLU des communes actuellement en vigueur. Il s'articulera avec plusieurs documents cadres de Limoges Métropole comme le Plan local de l'habitat (PLH), le Plan de déplacements urbains (PDU), le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET), le Projet alimentaire territorial (PAT) et les documents départementaux, régionaux et nationaux qui lui sont supérieurs au niveau réglementaire.

Pour quels bénéfices ?

Élaborer un PLUi, c'est assurer :

- **+ d'efficacité** dans le fonctionnement et l'organisation du territoire en coordonnant les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacement à une échelle plus grande.
- **+ d'harmonie** dans les règles d'urbanisme sur l'ensemble du territoire, évitant ainsi des disparités fortes entre des communes voisines.
- **+ de valorisation** des qualités et atouts du territoire, en renforçant le poids de certains projets, tout en privilégiant une consommation d'espace raisonnée et en préservant le cadre de vie paysager et arboré.
- **- de dépenses** pour les communes, avec une étude globale plutôt que 20 études communales.

Quels sont ses objectifs ?

Le PLUi nous permettra de :

- **Donner une identité propre au territoire** et une vision de son développement sur le long terme.
- **Améliorer l'articulation entre les politiques publiques** dans une logique de solidarité entre les communes, tout en respectant leurs spécificités.
- **Répondre aux défis climatiques** et s'adapter au changement.
- **S'engager** sur une gestion économe des fonciers.
- **Subvenir aux besoins** de la population dans les domaines d'action précités.

Annexes

Les articles « Le Métropol » octobre 2024



Vincent LÉONIE

Vice-président de Limoges Métropole en charge du PLUi, de l'urbanisme, de l'aménagement de l'espace et de l'accessibilité

« La mise en œuvre d'un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) permet aux 20 communes de Limoges Métropole d'imaginer un avenir commun. Tout en tenant compte des spécificités de chaque commune, le PLUi a vocation à harmoniser les politiques publiques sur l'ensemble du territoire. Valoriser nos atouts et faciliter l'accueil de populations ou de nouvelles entreprises sont des priorités. Mais il faudra aussi maîtriser la consommation foncière afin de préserver la qualité de vie qui nous caractérise et répondre aux enjeux environnementaux. C'est la concertation la plus large, tant avec les élus que la population, qui guidera l'élaboration du PLUi et nous permettra de faire des choix pertinents. Ainsi, la parole sera donnée aux habitants pour la faire participer à la création d'un territoire plus attractif, durable et agréable à vivre. »

Où en sommes-nous ?

Depuis sa prescription par le Conseil communautaire en 2023, le PLUi de Limoges Métropole a fait l'objet de plusieurs ateliers thématiques de travail regroupant techniciens et élus du territoire. Alors que la phase de diagnostic se poursuit, le projet va bientôt entrer dans la définition de ses grandes orientations, toujours en concertation avec la population.

Qui participe ?

L'association des élus à l'élaboration du PLUi est fondamentale pour construire un document partagé, compris par tous et qui soit le reflet des enjeux décelés sur le terrain par les élus locaux. Plusieurs instances sont sollicitées : les conseils municipaux et communautaire, la conférence intercommunale des maires et les groupes de travail élus/techniciens. Les 210 000 habitants de Limoges Métropole sont aussi associés à la démarche !

Vous aussi, contribuez !

Au mois de novembre, participez aux ateliers de concertation « Place du dialogue » pour échanger en direct avec les élus et techniciens de Limoges Métropole :

- Le 4 novembre à 18 h à l'Espace Confluences de Condat-sur-Vienne
- Le 5 novembre à 9h 30 à la salle des fêtes d'Aureil
- Le 5 novembre à 18 h au centre culturel de Couzeix
- Le 6 novembre à 18 h à la salle Léo Lagrange de Landouge à Limoges

Limoges Métropole a mis en place un ensemble d'outils permettant à tous les citoyens de l'intercommunalité de s'informer et de s'exprimer sur l'élaboration du PLUi.

Des registres sont à votre disposition au siège de Limoges Métropole, situé 19 rue Bernard Palissy à Limoges, et dans toutes les mairies des communes membres.

Un site internet dédié au PLUi, mis à jour régulièrement, vous permet de suivre l'avancée du projet et propose des espaces participatifs. Rendez-vous sur plui.limoges-metropole.fr

Inscription obligatoire aux ateliers sur plui.limoges-metropole.fr

Vous pouvez également adresser une demande particulière ou une contribution libre à Limoges Métropole :

- Par mail à concertation-plui@limoges-metropole.fr
- Par courrier à Limoges Métropole
19 rue Bernard Palissy 87 031 Limoges CEDEX 1



Annexes

Les articles « Le Métropol » décembre 2024



Flash BACK

- 

**4-6
NOV**

Le PLUi se construit collectivement

Une série d'ateliers a été organisée autour de l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) avec la participation d'habitants d'Aureil, Condat-sur-Vienne, Panazol et Limoges.

1
- 

**5
NOV**

Le Rok attire les chercheurs d'emploi

Environ 450 personnes en recherche d'emploi étaient au rendez-vous de ce nouveau job dating de proximité organisé par Limoges Métropole avec la Ville de Panazol, France Travail et Cap Emploi 87.

2
- 

**7
NOV**

Bienvenue à nos apprentis !

Les 40 apprentis en formation au sein des services de Limoges Métropole ont été accueillis à L'Aquapolis pour un pot d'accueil par le président Guillaume Guérin et son vice-président en charge des ressources humaines, Jean-Luc Bonnet.

3
- 

**16
NOV**

Le Zéro déchet est dans la place

Le « Village zéro déchet » a pris ses quartiers sur la place Haute-Vienne à Limoges. Les visiteurs ont fait le plein d'idées en matière de réemploi, d'anti-gaspillage, de tri des biodéchets ou encore de déchets verts.

4
- 

**17
NOV**

Les pistards réunis à Bonnac-la-Côte


Le Vélodrome Raymond-Poulidor accueillait une compétition d'omnium organisée par l'ESC Le Grand Bourg. Plusieurs clubs de France se sont affrontés sur la piste André-Raynaud.

5





Annexes

Les articles « Le Métropol » février 2025




**Flash
BACK**

- 


Une 1^{re} tranche de l'écoquartier inaugurée aux Portes-Ferrées

Trois ensembles d'immeubles ont bénéficié de travaux de réhabilitation et de résidentialisation visant à améliorer leur enveloppe énergétique, à embellir le cadre de vie et à redonner de l'attractivité au quartier des Portes-Ferrées.

1
- 


Début des travaux sur la place des Bancs

Vingt-quatre mois de travaux, sous maîtrise d'ouvrage de Limoges Métropole, seront nécessaires pour apaiser et végétaliser le secteur de la place des Bancs, essentiel pour la vie du centre-ville limogéaudois.

2
- 


Vif intérêt du public pour la passation à L'Aquapolis

Une réunion d'information, suivie par près de 300 personnes, a été organisée au centre aquatique afin de présenter aux abonnés les nouveautés proposées par le gestionnaire ReCréa.

3
- 

Le tournoi de la galette couronne ses rois et reines



Le Vélodrome Raymond-Poulidor accueillait le tournoi de la galette organisé par l'Élan Cycliste Ambazac. Épreuves de vitesse, scratch, course aux points et l'école de vélo ont rythmé cette belle journée à Bonnac-la-Côte.

4
- 

PLUi: la durabilité en fil conducteur

Dans le cadre du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), les élus de Limoges Métropole mènent en janvier-février une séquence d'ateliers de travail autour du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

5

Annexes

Les articles « Le Métropol » mai 2025



ÉDITO

PRÉPARER LE TERRITOIRE

En fin d'année dernière, Limoges Métropole s'engageait en faveur de l'environnement avec la déclinaison de son Plan climat air énergie territorial (PCAET), véritable feuille de route en matière de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique. Cet engagement se concrétise aujourd'hui avec la signature des premiers contrats d'abonnement aux deux futurs réseaux de chaleur de la ville de Limoges.

Avec le lancement, début avril, des travaux de construction des réseaux « Limoges Centre énergies services et Limoges Sud énergies services » financés à hauteur de 72 millions d'euros par notre partenaire Engie Solutions dans le cadre d'une délégation de service public, nous entrons dans la phase de concrétisation de ce projet vertueux qui je le rappelle doit profiter, à terme en 2028, à plus de 15 000 équivalents-logements. Les différentes phases de travaux seront détaillées et portées à connaissance des habitants et des entreprises avec l'organisation de réunions publiques, l'envoi d'une lettre d'information aux riverains concernés, la désignation d'un médiateur et un site internet dédié à chaque réseau doit permettre de suivre l'avancée des travaux.

Limoges Métropole, compétente en matière de « Plan local d'urbanisme », poursuit l'élaboration de son « Plan local d'urbanisme intercommunal » (PLUi) qui déterminera les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols sur le territoire communautaire. D'ici le mois de septembre, il nous appartiendra d'élaborer notre Projet d'aménagement et de développement durable (PADD), étape cruciale dans le cadre de la mise en œuvre de notre PLUi.

Ce cheminement est long mais nécessaire. Le PADD doit permettre de présenter les objectifs et les orientations générales en ce qui concerne le développement urbanistique mais aussi économique, social et environnemental de notre territoire. Il s'agit en quelque sorte du projet politique au bon sens du terme de notre futur PLUi. Les orientations du PADD seront stabilisées courant mai et feront l'objet d'une validation par la conférence des maires de Limoges Métropole. Il est à noter que la concertation publique se poursuit tant au niveau des différents Conseils municipaux qu'après des personnes publiques associées et de l'ensemble des habitants.

Je vous rappelle à cet égard que cette concertation est ouverte aux usagers du territoire depuis le 17 mars et qu'elle court jusqu'au 17 juin. Je vous invite donc naturellement à participer à l'élaboration du PADD.

Au registre de l'emploi, le 15 juin 2025 est la date butoir pour postuler pour un apprentissage au sein de Limoges Métropole! Oui, il est possible de choisir une alternance au sein de Limoges Métropole et de nombreux postes sont à pourvoir pour la rentrée de septembre 2025. L'apprentissage est une véritable mise à l'étrier pour entrer dans la vie active et le panel de métiers proposé au sein de notre Communauté urbaine est, comme vous pourrez le lire, très varié. Lancez-vous!

Fidèlement,
Guillaume GUÉRIN
PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

LE MÉTROPOL 3

Annexes

Les articles « Le Métropol » mai 2025

Quoi de neuf?

La Foire de Limoges fait son grand retour



Du 31 mai au 9 juin, la Foire de Limoges est de retour au Parc des Expositions et vous invite au voyage avec l'exposition événement « Venise, La Sérénissime » qui prendra place à l'intérieur du Pavillon du Buxerolles. Plus de 180 exposants attendus pour vous faire découvrir les dernières tendances dans tous les domaines: habitat/aménagement de la maison, artisans en métier d'art, espace automobile...

Activités de plein air, animations et concerts seront au rendez-vous!

Limoges Métropole sera présente au sein du Grand Palais durant les 10 jours de la Foire et vous accueillera avec différentes animations proposées par ses services et partenaires, divers jeux pour petits et grands, jeu-concours...

📍 Entrée gratuite. parcexpolimoges.fr/evements/limoges-expo



Soyez acteurs du PLUi!

Limoges Métropole poursuit l'élaboration de son Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) qui déterminera les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols sur le territoire communautaire. Après une 1^{re} étape de diagnostic du territoire, la construction du PLUi entre dans sa phase de **Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)** et entend définir les grandes ambitions pour l'évolution de l'intercommunalité à horizon 2040. **Limoges Métropole invite les usagers à faire remonter leurs priorités sur les thématiques suivantes, sur lesquelles travaillent également les élus :**

- **L'attractivité du territoire** au regard des activités économiques et de l'emploi, de l'agriculture, du patrimoine, du tourisme et des loisirs.
- **L'adaptation** (notamment au changement climatique), en fonction de l'environnement naturel, des paysages, des réseaux et de la ressource en eau, des énergies renouvelables, des risques et des nuisances.
- **La proximité** à travers le logement, les équipements et services, le commerce et les mobilités.

📅 Vous avez jusqu'au 17 juin 2025 pour participer à travers un module dédié disponible sur plui.limoges-metropole.fr

« Faites du Numérique » à la BFM

Le vendredi 23 et samedi 24 mai, au sein du hall de la BFM de Limoges, les acteurs de l'inclusion numérique de la Haute-Vienne proposeront des animations visant à sensibiliser aux enjeux du numérique, notamment : l'impact environnemental du numérique, l'éducation aux médias et à l'information, la lutte contre le cyberharcèlement, l'usage de l'intelligence artificielle...

- **Vendredi 23 mai de 9 h à 16 h** : journée consacrée aux collégiens issus des quartiers prioritaires, avec des ateliers de découverte et de sensibilisation aux usages numériques. **De 18 h à 20 h**, table ronde sur « l'intelligence artificielle : quel impact dans notre quotidien ? » apportera un éclairage sur les usages de l'IA, ses limites et les enjeux liés à la gestion des données personnelles.
- **Samedi 24 mai de 10 h à 18 h** : journée grand public, proposant une programmation adaptée à tous les âges et niveaux de familiarité avec le numérique.

Cet événement est organisé par La Ligue de l'Enseignement 87 et cofinancé par Limoges Métropole dans le cadre de l'appel à projet Politique de la Ville 2025.

📍 laligue87-foi.org



Annexes

Les articles « Le Métropol » septembre 2025

Kids à la page ?



Jeanne, 7 ans, Saint-Gence

Plus tard, est-ce que je pourrais construire ma maison où je veux ?

Réponse de Christophe de la Direction de l'aménagement durable du territoire

« Pourquoi ne peut-on pas construire n'importe où ?

Pour respecter la nature, puisqu'il existe des endroits où on protège les animaux et les forêts; pour la sécurité, en évitant les zones à risques d'inondation ou près des entreprises polluantes; pour avoir des services à proximité (routes, électricité, eau, poubelles); et pour bien vivre ensemble: construire n'importe où conduit à des problèmes entre voisins.

Limoges Métropole travaille actuellement pour identifier les endroits où construire, en dessinant un grand plan d'aménagement qui s'appelle le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Il permettra de proposer des endroits sûrs pour installer des maisons, des immeubles, des magasins, ou protéger la nature.

Même si tu ne peux pas choisir exactement n'importe quel endroit, tu auras sûrement plein de possibilités pour construire ta jolie maison. »

Dessin mystère

Relie les points



Tu te poses des questions sur le cycle de l'eau, les routes, les déchets, le climat, etc. ?

ÉCRIS À NOTRE JOURNALISTE :

- via Instagram sur www.instagram.com/limogismetropole
- par mail à bastien.dauby@limoges-metropole.fr
- ou par courrier à : Service communication de Limoges Métropole
19 rue Bernard Palissy 87031 LIMOGES CEDEX 1



SOLUTION :



LE MÉTROPOL 25

Annexes

Les articles « Le Métropol » novembre 2025

La future patinoire communautaire labellisée BDNA, une première en France

Le 25 septembre dernier, la commission d'évaluation Bâtiment durable Nouvelle-Aquitaine, réunie à Bordeaux, a attribué à la future patinoire olympique de Limoges Métropole le niveau Argent, soit la première reconnaissance de ce niveau en France pour un équipement de ce type.

Cette distinction salue la cohérence globale du projet, en matière d'innovation et de respect de l'environnement, ainsi que sa mutualisation avec L'Aquapolis, le centre aquatique de Limoges Métropole, concernant la gestion d'énergie. L'offre des équipements sportifs, déjà conséquente, s'en voit renforcée, grâce à un nouveau lieu emblématique du genre sur le territoire communautaire.

La future patinoire aura pour ambition d'offrir aux habitants un espace sportif ludique et convivial, qui se voudra exemplaire quant à l'efficacité énergétique et au développement durable.

Le calendrier est déjà bien maîtrisé : le marché de conception sera lancé fin février 2026, puis attribué à l'été suivant. Les travaux débiteront dans la foulée, en juin ou juillet 2026, pour s'achever en 2028, au bout de 24 mois.



©Chabanne Architecte et AER Studio



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APPROUVE LE PADD

Les élus du Conseil communautaire de Limoges Métropole ont débattu des orientations du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), le 25 septembre 2025.

Ce document fixe les enjeux majeurs d'aménagement du territoire à horizon 2040 à travers quatre axes structurants, que sont l'attractivité du territoire, la question de la proximité par la valorisation du cadre de vie et le renforcement des centralités, l'adaptation au changement climatique mais aussi la prospective de développement, dans une ambition de sobriété et d'équilibre urbains.

Découleront de ces orientations l'ensemble des documents PLUi (zonage, règlement écrit, orientations d'aménagement et de programmation) qui seront travaillés entre 2026 et 2027. Le document sera prochainement mis à disposition sur le site internet dédié : plui.limoges-metropole.fr

express



3

Il s'agit de la troisième édition de J'adopte un projet, qui a débuté le 1^{er} octobre avec l'appel à candidatures. Limoges Métropole en collaboration avec la CRESS Nouvelle-Aquitaine renouvellent en 2025 le dispositif d'abondement participatif pour soutenir le développement des projets de l'Économie sociale et solidaire (ESS) sur son territoire.

jadopteunprojet.com

2

Le challenge Plasma Team Haute-Vienne #2 organisé par l'EFS (Établissement français du sang), a débuté le 13 octobre. Jusqu'au 15 décembre, mobilisez-vous en équipe pour sauver des vies en réalisant un maximum de dons de plasma. Limoges Métropole s'engage à nouveau dans ce challenge et organise également deux journées de don de sang, en partenariat avec l'EFS.

colette.dupic@efs.sante.fr

2

La marque « Limoges le Feu créatif » s'écrit en grand sur les bords de Vienne avec un 2^e lettrage géant, installé sur l'esplanade de la Font pinot. Plus qu'un simple visuel, c'est une manière d'affirmer l'identité unique de Limoges et faire rayonner son énergie créative. Profitez de ce nouveau spot pour une balade au bord de l'eau et immortaliser le moment. N'oubliez pas de partager vos plus beaux clichés avec le [#limogelefeucréatif](https://twitter.com/limogelefeucréatif)

LE MÉTROPOL 11

Annexes

Les articles – publié le 6 juillet 2022 Site internet du PLUi



Plan Local d'Urbanisme intercommunal : tout ce qu'il faut savoir

06 juil 2022

Partager

Le Projet de Territoire de Limoges Métropole prévoit la mise en place d'une PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal), outil au service du développement économique et de la stratégie foncière globales.

Le PLUi est un outil au service du développement économique et de la stratégie foncière globale sur le territoire.

Il définit le projet global d'aménagement du territoire intercommunal avec les objectifs suivants :

- Équilibre entre le développement urbain et la préservation des espaces naturels et agricoles,
- Équilibre entre habitat et mixité sociale,
- Respect de l'environnement
- Développement durable,
- Diversité des fonctions urbaines et offre en transports et déplacements.

L'objectif

Son objectif est de formaliser un urbanisme de projet, à travers l'ensemble de ses documents opposables. Le PLUi décline les politiques nationales et territoriales à l'échelle de son périmètre, en prenant en compte les spécificités locales (projections démographiques, paysages, patrimoine...).

Il définit les sites et conditions d'aménagement ou d'intervention spatiale. Il est le cadre de référence des autorisations du droit des sols, des opérations d'aménagement complexes et des interventions foncières.

Les documents cadres supports

- Schéma de cohérence territoriale (ScoT)
- Programme Local de l'Habitat (PLH)
- Plan de déplacement urbain (PDU)
- Plan climat air énergie Territorial (PCAET)
- Projet alimentaire territorial (PAT)

Résultat attendu

Le PLUi vise un aménagement raisonné et équilibré du territoire métropolitain, en faveur de la valorisation de son attractivité et de la préservation de son cadre de vie.

Où en sommes-nous

Réunissant les élus du territoire, deux journées de concertation en ateliers se sont déroulées en mai 2022 :

- La première a lieu le 3 mai 2022 à Condat-sur-Vienne. Les thématiques travaillées « Le cadre de vie : préserver notre patrimoine » et « La densité, réinventer l'existant »
- La seconde journée s'est déroulée le 10 mai 2022 à Couzeix. Les thématiques travaillées : "Conséquences et encadrement de l'extension de l'habitat" et "Développement : Infrastructures, Équipements du territoire, Polarités économiques"
- Un temps de restitution des ateliers à destination des maires des communes membres de Limoges Métropole a eu lieu le 6 juillet 2022

Financement

Coût prévisionnel de l'opération : 600 000 €
Part de Limoges Métropole : 20 % à 30 %
Pourcentage de subvention : 80 %
Partenaire : Etat

Annexes

Les articles –
publié le 21 décembre 2023
Site internet du PLUi



Concertation PLUi : imaginons notre territoire de demain

21 déc 2023

Partager

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Limoges Métropole se réalise en partenariat étroit avec les communes. Une concertation publique est organisée tout au long du projet.

L'avenir du territoire dans les dix prochaines années sera déterminé par le PLUi à l'échelle communautaire, alors qu'aujourd'hui, chaque commune applique ses propres règles d'urbanisme, sans cohérence à l'échelle du territoire de Limoges Métropole : construction, déplacements, démographie, environnement, développement économique...

Le PLUi est la mise en harmonie des différentes réglementations existantes. Son élaboration prendra environ 5 ans et déclinera les ambitions communautaires pour améliorer le quotidien des habitants pour les 10 années suivantes.

Le PLUi c'est une boîte à outils au service des politiques publiques, assurant la planification durable du territoire et s'inscrivant dans le Projet de territoire de Limoges Métropole.

- Il articule l'ensemble des stratégies de Limoges Métropole pour l'habitat, les mobilités, le développement économique, le cadre de vie ;
- Il permet de réfléchir et élaborer collectivement l'aménagement du territoire communautaire, répondre efficacement aux besoins de services et d'équipements des communes, uniformiser les règles en matière d'urbanisme dans l'intercommunalité.

Comment l'élabore-t-on ?

Le PLUi suit différentes étapes se déroulant sur plusieurs années.



Le PLUi sera le fruit d'une co-construction avec les 20 communes et d'une concertation publique pendant toute la durée du projet. Il devra être compatible avec :

- Le Plan local de l'habitat (PLH) ;
- Le Plan de déplacements urbains (PDU) ;
- Le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) ;
- Les documents départementaux, régionaux et nationaux qui lui sont supérieurs.

Quels objectifs poursuit-il ?

Le PLUi traduit une ambition territoriale se définissant par :

- un positionnement affirmé au niveau régional ;
- une identité propre, attractive et rayonnante ;
- un développement équilibré et éco-vertueux ;
- une solidarité intercommunale ;
- une adaptation au changement climatique.

Ses orientations s'inscrivent dans les 3 piliers du développement durable : économique, social, environnemental.

La démarche de concertation

La construction de notre PLUi va durer 5 années. C'est une opportunité d'établir un dialogue avec les habitants et l'ensemble des acteurs du territoire. La concertation publique est organisée tout au long du projet pour permettre à chacun de :

- S'informer sur le contenu du projet ;
- Saisir les enjeux du territoire puis les orientations et les changements que le PLUi va impliquer ;
- Donner son avis, exprimer ses attentes, proposer ses idées pour l'évolution de Limoges Métropole à moyen et long terme.

Comment donner votre avis ?

Registre

Un registre destiné à recueillir les remarques est mis à la disposition du public :

- au siège de Limoges Métropole (19 rue Bernard Palissy à Limoges) ;
- à la mairie de Limoges (1 square Jacques Chirac), dans les mairies annexes de Limoges et de l'ensemble des communes.

Courrier et messagerie

Toute personne intéressée peut participer et faire part de ses remarques :

- par voie postale à l'attention du Président à l'adresse suivante : Limoges Métropole, 19 rue Bernard Palissy, 87 031 Limoges CEDEX
- par messagerie électronique : concertation-plui@limoges-metropole.fr

Réunions publiques

Des réunions publiques et ateliers se tiendront tout au long de l'avancement du projet.

Annexes

Les articles – publié le 12 avril 2024
Site internet du PLUi



Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal : où en est-on ?

12 avril 2024

Partager

Prescrit en 2023, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) se lance en ce début d'année 2024, en étroite collaboration avec les acteurs du territoire. Limoges Métropole a organisé des ateliers techniques sur le diagnostic territorial.

Le Plan local d'urbanisme intercommunal de Limoges Métropole (PLUi)* est lancé ! L'étude en cours mobilise élus et techniciens du territoire avec des temps forts aux étapes clefs de chaque grande phase.

* Le PLUi est la mise en harmonie des réglementations existantes. **Son élaboration** prendra 5 à 7 ans et déclinera les ambitions communautaires pour améliorer le quotidien des habitants pour les 10 années suivantes.



Un atelier pour les techniciens

Le 12 mars 2024 à Couzeix, les techniciens des différentes communes et de Limoges Métropole ont partagé une journée de travail sur le diagnostic du territoire, autour des thématiques de :

- L'attractivité du territoire,
- La proximité,
- L'adaptation (notamment au changement climatique),
- La prospective (notamment autour du développement urbain).

Ce temps de travail a permis, grâce à de riches échanges entre les techniciens, de :

- Déterminer des atouts, faiblesses et enjeux pour le territoire sur les différentes thématiques ciblées.
- Prioriser les enjeux, mettre en valeur les validations et arbitrages nécessaires.



Un second temps de travail avec les élus

Dans la continuité des échanges du mois de mars, deux ateliers participatifs et collaboratifs destinés aux élus ont eu lieu.

L'atelier du 4 avril 2024 à Condat-sur-Vienne avait pour thématiques " l'Attractivité " et la " Proximité ". L'objectif était de croiser les visions des élus pour faire rayonner, dans le PLUi, les atouts du territoire ainsi que les spécificités des communes de Limoges Métropole. Ce travail a permis une capitalisation de points forts en terme d'attractivité et la définition d'actions et de besoins en termes de proximité.

L'atelier du 11 avril 2024 à Veyrac, était consacré aux thématiques « Prospective » et « Adaptation » du territoire. L'atelier qui s'est déroulé avec l'intervention de l'INSEE, a permis d'explorer les souhaits individuels et collectifs pour Habiter / Vivre 2040 sur le territoire. Des espaces de collaboration et de co-création ont permis d'adresser les sujets prioritaires pour les participants.

Annexes

Les articles – publié le 16 octobre 2024

Site internet du PLUi

Pour chaque commune, il a également été demandé de choisir 4 à 5 thèmes clés que la commune souhaitait mettre en avant dans le cadre du PLUi et sur lesquels elle pourrait être moteur.



La Conférence PLUi et le Séminaire pré-diagnostic

16 oct 2024

Partager

La Conférence PLUi

Le 3 octobre, un temps d'échanges entre élus a été organisé à Verneuil-sur-Vienne. Ce moment a permis aux 20 élus communaux, Maire ou adjoint, de présenter leur commune.

Profil communal, atouts, caractéristiques particulières et projets communaux ou intercommunaux d'intérêts ont été exposés. Sept sujets sont principalement revenus dans les exposés des élus :

- Problématique de restructuration des centralités.
- Enjeu sur l'implantation des zones de développement économique à l'échelle métropolitaine.
- Réflexion sur la réhabilitation et restructuration des hameaux anciens.
- Problématique de mobilité douce : aménagement cyclables et piétons vers Limoges et entre les communes voisines.
- Présence d'un important tissu associatif.
- Enjeu autour de la production d'énergie renouvelable.
- Maintien de la qualité de vie et des paysages.



ATTRACTIVITÉ	PROXIMITÉ	ADAPTATION	PROSPECTIVE
L'emploi	Le logement	L'environnement naturel	La démographie
Les activités économiques	Les équipements et services	Les paysages	L'armature urbaine
L'agriculture	Le commerce	Les réseaux	La consommation d'espace
Le patrimoine	Les mobilités	Les énergies renouvelables	La stratégie foncière
Le tourisme et les loisirs	Les communications numériques	Les risques et nuisances	Les documents supra (SCoT...)

Huit thèmes ont été particulièrement plébiscités par les élus :

- Les activités économiques (7 communes)
- Le tourisme et les loisirs (10 communes)
- Le commerce (7 communes)
- Les mobilités (8 communes)
- L'environnement naturel (6 communes)
- Les énergies renouvelables (7 communes)
- La consommation d'espace (6 communes)
- La stratégie foncière (8 communes)

L'ensemble de ces présentations permettra d'étayer le diagnostic territorial du PLUi, et d'orienter les premiers débats autour des axes du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du document d'urbanisme, qui se tiendront dans le courant du premier semestre 2025.

Le Séminaire pré-diagnostic

Mardi 15 octobre, a été organisé un séminaire, réunissant l'ensemble des Maires des 20 communes ou leur adjoint, les techniciens communaux en charge de l'urbanisme ainsi que les techniciens de Limoges Métropole en charge des politiques publiques stratégiques (habitat, mobilité, développement économique...).

Ce temps de restitution a permis de présenter un pré-diagnostic, ainsi que les premiers enjeux de territoire qui en découlent.



Ce séminaire fut l'occasion d'échanger sur les problématiques telles que la consommation d'espace et l'étalement urbain, le coût des réseaux, ou l'attractivité du territoire...

Ce diagnostic continuera à évoluer techniquement dans les prochains mois, et sera mis à jour tout au long de la procédure. Ce travail itératif permettra d'affiner les enjeux pour dessiner un Plan Local d'Urbanisme intercommunal au plus près des besoins du territoire.

Annexes

Les articles – publié le 12 novembre 2024
Site internet du PLUi



La parole aux habitants

12 nov 2024

Partager

Prescrite en 2023, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Limoges Métropole a été lancée en début d'année 2024, en étroite collaboration avec les acteurs du territoire et s'est poursuivie début novembre avec des ateliers ouverts à la population.

Le PLUi de Limoges Métropole a fait l'objet de plusieurs ateliers thématiques de travail regroupant techniciens et élus du territoire entre le 12 mars et le 11 avril 2024. Au début du mois de novembre 2024, Limoges Métropole a organisé les premiers ateliers ouverts à tous les habitants du territoire. Le projet est ainsi entré dans la définition de ses grandes orientations en concertation avec la population.

Les ateliers grands publics

Les quatre ateliers de concertation « Place du dialogue » pour échanger en direct avec les élus et techniciens de Limoges Métropole, ont accueilli plus de 115 personnes à Aureil, Condat-sur-Vienne, Couzeix et Limoges.

Les participants ont découvert dans un premier temps le territoire intercommunal à travers un quiz, puis échanger autour d'une définition commune de quatre thèmes et de leurs mises en perspective sur le territoire de Limoges Métropole :

- Attractivité,
- Proximité,
- Adaptation,
- Prospective.

Participation des conseils municipaux des enfants

Les conseils municipaux des enfants des communes du territoire ont également participé à la réflexion autour d'ateliers ludiques et pédagogiques.



Une synthèse générale de l'ensemble des échanges sera prochainement mise à disposition.

À venir

Une réunion publique ouverte à tous aura lieu le 16 décembre 2024 à 18h - au siège de Limoges Métropole, 19 rue Bernard Palissy à Limoges. Salle Vandembroucke au 1^{er} étage



* Le PLUi est la mise en harmonie des réglementations existantes. Son élaboration prendra 5 à 7 ans et déclinera les ambitions communautaires pour améliorer le quotidien des habitants pour les 10 années suivantes.

Annexes

Les articles – publié le 17 décembre 2024 Site internet du PLUi



La réunion diagnostic, point d'étape du PLUi

17 déc 2024

Partager

Le lundi 16 décembre 2024 s'est tenue une réunion publique de point d'étape du PLUi de Limoges Métropole en présence des élus et des services de la Communauté urbaine. Pour rappel, Limoges Métropole a débuté l'élaboration de son Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) en février 2024 avec un séminaire de lancement. Ce PLUi déterminera les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols sur le territoire communautaire.

La réunion publique a été suivie par une trentaine de personnes et introduite par M. LEONIE Vice-président de Limoges Métropole en charge du PLUi, accompagné par les autres élus coordonnateurs : M. THALAMY, 1er Vice-président de Limoges Métropole et Maire d'Aureil Mme RABETEAU, Vice-présidente de Limoges Métropole et Maire de Condat-sur-Vienne, M LARCHER, Maire de Couzeix.



Cette rencontre a été rythmée par des temps de présentation et des temps d'échanges avec les usagers. En premier lieu, un diagnostic des grandes caractéristiques du territoire a été présenté par le bureau d'études « Espace Ville », qui collabore avec les services de Limoges Métropole sur l'élaboration du document. Les grands objectifs du PLUi ont été déclinés, en appui de travaux effectués lors des premiers ateliers de concertation habitants de novembre, et des nombreuses réunions de travail menées avec les élus communaux et les techniciens.

Afin de formaliser ce travail de diagnostic, 4 thèmes ont été identifiés : l'attractivité, la proximité, l'adaptation et la prospective.

Cet « état des lieux » a permis de définir les enjeux majeurs du territoire dans le cadre de cette première étape du PLUi (dont notamment le renforcement de l'attractivité du territoire, la maîtrise de l'évolution urbaine, ou la lutte contre le changement climatique) en prenant en compte l'échéance 2050 pour l'application du Zéro artificialisation nette des sols (ZAN).

En complément, des enjeux transversaux ont été identifiés notamment autour de la question de la stratégie foncière à l'échelle intercommunale, la question du parcours résidentiel et d'une offre adaptée en logements ainsi que les centralités et la mixité des fonctions dans les espaces urbains du territoire.

La présentation téléchargeable en cliquant ici reprend une synthèse des échanges qui ont eu lieu lors des ateliers de concertation de novembre dernier, sous la forme de "post it" dans le document projeté ayant permis d'abonder les constats et enjeux du diagnostic territorial issus du travail des élus et des techniciens du territoire.

Vous pouvez également accéder au compte-rendu de cette réunion en cliquant ici.

L'élaboration du PLUi va se poursuivre sur les prochaines années avec une approbation du document d'urbanisme envisagée en 2029.

Annexes

Les articles – publié le 31 janvier 2025

Site internet du PLUi



Top départ pour le PADD avec les premiers ateliers Élus

31 janv

Partager

Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), les élus du territoire de Limoges Métropole travaillent en groupe dans une séquence de 4 ateliers sur le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables** (PADD). Le 1er atelier s'est déroulé le 30 janvier sur le thème de l'**attractivité** (emploi, activités économiques, agriculture, tourisme et loisirs, patrimoine).



Le PADD est la **pièce angulaire** du PLUi. Bien que non-opposable aux autorisations d'urbanisme, ses orientations devront permettre une justification technique des règles, zonages et outils réglementaires qui seront retenus et travaillés en 2026-2027. Il s'agit d'un document stratégique qui constitue une impulsion, une **vision de territoire pour 2040** et les 10 à 15 prochaines années.

Cette séquence en cours sur les 4 grands axes "**Attractivité**", "**Adaptation**", "**Proximité**" et "**Prospective**" découle d'un travail de longue haleine : Projet de territoire, ateliers préparatoires à la prise de délibération de lancement du PLUi, ateliers de travail sur toute l'année 2024 dans le cadre du Diagnostic territorial PLUi. Les ateliers de février 2025 se placent dans la continuité des échanges précédents et les réflexions tendent à s'affiner.



Le premier atelier **Attractivité** a permis d'aborder les thématiques liées aux activités économiques, à l'emploi, à l'agriculture, au tourisme, aux loisirs ou encore au patrimoine. Les réflexions posées vont s'inscrire de manière transversale avec les autres thèmes et thématiques qui seront traités dans les 3 autres ateliers, comme l'environnement, les mobilités, le logement, la stratégie foncière, le paysage, les réseaux, etc.

Un **temps de participation** sur les grandes intentions soulevées par les élus sera prochainement proposé aux habitants via un module participatif mis à leur disposition sur cette plateforme.

Photos : S. Massé / Limoges Métropole

Annexes

Les articles – publié le 14 mars 2025

Site internet du PLUi



Participez à la phase PADD du PLUi de Limoges Métropole

14 mars

Partager

Après une première phase qui visait à établir un diagnostic du territoire, présenté au cours d'une réunion publique le 16 décembre 2024, l'élaboration du "Plan local urbanisme Intercommunal" (PLUi) entre dans sa phase de "Projet d'aménagement et de développement durables" (PADD).

Limoges Métropole, compétente en matière de "Plan local d'urbanisme", poursuit l'élaboration de son "Plan local d'urbanisme intercommunal" (PLUi) qui déterminera les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols sur le territoire communautaire. Dans le cadre de son élaboration, la concertation publique se poursuit.

Entrée dans la phase de PADD

Cette phase de "Projet d'aménagement et de développement durables" (PADD), qui suit la phase de diagnostic, entend définir les grandes intentions et ambitions pour l'évolution du territoire à horizon 2040. Dans ce cadre, Limoges Métropole invite les usagers qui le souhaitent à communiquer leurs suggestions sur les thèmes suivants :

- l'**attractivité du territoire** au regard des activités économiques et de l'emploi, de l'agriculture, du patrimoine et du tourisme et des loisirs,
- l'**adaptation** (notamment au changement climatique), en fonction de l'environnement naturel, des paysages, des réseaux et de la ressource en eau, des énergies renouvelables et des risques et nuisances,
- la **proximité** à travers le logement, les équipements et services, le commerce et les mobilités.

La concertation se poursuit du 17 mars au 17 juin 2025

Vous êtes un usager du territoire ? Nous vous invitons à apporter vos contributions du 17 mars au 17 juin afin d'enrichir le travail des élus pour la construction du document partagé !

Un module de participation en ligne

Participez à l'élaboration du PADD en répondant au questionnaire sur les intentions du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Participer

Des registres papiers à disposition des usagers

Limoges Métropole met en place un ensemble d'outils permettant à tous les citoyens de s'informer et de s'exprimer sur l'élaboration du PLUi. Ainsi, des registres sont à la disposition des usagers :

- au siège de Limoges Métropole au 19 rue Bernard Palissy à Limoges,
- et dans toutes les mairies des communes membres.

Annexes

Les articles – publié le 9 avril 2025

Site internet du PLUi



Retour sur les 3 ateliers techniques PLUi

09 avril

[Partager](#)

Dans la poursuite des échanges avec les élus sur les grandes intentions du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) sur le mois de février, 3 ateliers techniques se sont déroulés les 13 et 18 mars dernier sur les thématiques de l'attractivité, de l'adaptation et de la proximité. Ce travail, qui regroupait les techniciens des directions de Limoges Métropole, des Personnes publiques associées (PPA) et d'acteurs ou associations locales, avait pour but :

- D'échanger sur les priorités définies par les élus
- De mettre en valeur les possibilités d'actions et de mise en œuvre à travers le PLUi
- De partager des outils



Les techniciens étaient ainsi invités à échanger et à amender chacune des intentions en ajoutant des précisions « pour aller plus loin », en partageant des cas concrets, des exemples de traductions locales, ainsi que des points d'alertes.

Chaque atelier a regroupé une trentaine de participants d'horizon divers. Les apports ont été particulièrement riches et vont permettre d'abonder, préciser, les intentions mises en avant par les élus pour aboutir à une formulation des orientations du PADD dans les prochaines semaines.



Annexes

Les articles – publié le 1^{er} juillet 2025

Site internet du PLUi



Réunion publique de présentation du PADD

01 jul

Partager

Après une première phase qui visait à établir un diagnostic du territoire, présenté au cours d'une réunion publique au siège de Limoges Métropole le 16 décembre 2024, l'élaboration du PLUi se poursuit pour établir les grandes orientations du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Depuis le début de l'année 2025, élus, techniciens, partenaires institutionnels et acteurs associatifs locaux se sont réunis à de nombreuses reprises pour définir les grandes orientations de ce projet. La concertation menée du 17 mars au 17 juin a également permis d'enrichir les échanges.

Une présentation auprès des habitants a été réalisée lors de la réunion publique du **lundi 30 juin 2025**. Elle a été l'occasion de présenter les **grandes intentions** du PLUi en termes d'attractivité, de qualité de vie, de transition écologique et de vision prospective.



Vous pouvez en retrouver le support en cliquant sur le bouton ci-dessous :

Télécharger le document

Prochaine étape, le PADD doit maintenant être débattu lors du Conseil communautaire du 25 septembre 2025. Il sera ensuite publié sur le site une fois sa version définitive adoptée.

Pour mieux connaître le territoire et ses enjeux, vous pouvez prendre connaissance du diagnostic synthétique du territoire et de l'état initial de l'environnement.

Télécharger le document

Annexes

Les articles – publié le 12 septembre 2025

Site internet du PLUi



Atelier élus sur les Zones d'expansion des crues (ZEC)

12 sept 2025

[Partager](#)

Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), les élus du territoire de Limoges Métropole se sont réunis vendredi 12 septembre 2025 pour une réunion de présentation de l'étude Zones d'expansion des crues (ZEC) et une visite de terrain sur les bords de l'Aurence (site du Mas Jambost).

Les zones d'expansion des crues (ZEC)

En 2023-2024, l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne (EPTV Vienne) et Limoges Métropole, via sa compétence Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), ont pris l'initiative commune de réaliser un diagnostic des zones d'expansion des crues (ZEC) et d'établir une stratégie d'intervention à une échelle hydrographique cohérente sur le bassin versant de la Vienne amont.

Les ZEC sont des espaces inondables naturels ou peu aménagés, où l'eau se répand et peut s'étaler et s'accumuler temporairement. Véritables éponges, elles contribuent ainsi à réguler le débit des cours d'eau. Ce stockage participe au fonctionnement des écosystèmes aquatiques et terrestres.



Annexes

Les articles – publié le 12 septembre 2025

Site internet du PLUi

L'analyse réalisée a permis :

- D'identifier les ZEC, d'évaluer leurs fonctionnalités et de mettre en évidence les zones à risques où se concentrent les enjeux ;
- D'identifier les aménagements de protection contre les inondations tels que les systèmes d'endiguement et les ouvrages écrêteurs de crue et évaluer le niveau de protection associé ;
- De définir une stratégie d'intervention et d'aménagement en matière de gestion des zones d'expansion des crues et de prévention du risque inondation.

Les Schémas de cohérence territoriale (SCoT) et les Plans locaux d'urbanisme (PLU) doivent intégrer ces zonages conformément aux dispositions du SAGE Vienne. Ces documents doivent décliner à l'échelle locale les objectifs des politiques publiques de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles, forestiers et de lutte contre l'étalement urbain. Les documents d'urbanisme doivent assurer la prévention des risques d'inondation sur le territoire en déterminant l'usage des sols. Le futur PLUi de Limoges Métropole prendra en compte ce zonage.

Une visite de terrain

Suite à une présentation de cette étude par l'EPTB Vienne, la Direction des espaces naturels de Limoges Métropole a animé une visite de terrain permettant aux élus du territoire de mieux appréhender cette thématique in situ et sa relation étroite avec la préservation des zones humides.

Intégrées dans le futur PLUi, zones humides et ZEC constituent une approche cohérente pour lutter contre les inondations, améliorer la qualité de l'eau et renforcer la trame verte et bleue.

Annexes

Les articles – publié le 27 novembre 2025

Site internet du PLUi



Débat sur le Projet d'aménagement et de développement durables

27 nov 2025

Partager

*Les élus communautaires ont débattu du **Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)** lors du **Conseil communautaire du 25 septembre 2025**. Retrouvez ce document qui fixe les grandes orientations d'aménagement du territoire à horizon 2040.*

Depuis le début de l'année 2025, élus, techniciens, partenaires institutionnels et acteurs associatifs locaux collaborent pour définir les grandes orientations de ce projet arrivant aujourd'hui à une version stabilisée. Après une présentation à l'ensemble des Conseils municipaux (de juin à septembre), c'était au tour du Conseil communautaire de débattre de ce projet.

Ce débat marque une étape importante dans l'élaboration du PLUi. Il acte les **grandes intentions** et **ambitions pour l'évolution du territoire** à horizon 2040 et fait passer l'élaboration du document d'une phase de réflexion à une phase de traduction réglementaire du projet.

Lors du Conseil communautaire du 25 septembre 2025, les échanges ont notamment donné lieu à l'intégration de **deux compléments majeurs** : le développement de l'**Écopole d'ASTER** (Accélérateur de solutions pour les transitions et les énergies renouvelables) et l'apport de précisions sur le **Service express régional métropolitaine (SERM) Limousin Périgord**. De plus, il a été réaffirmé l'objectif de continuer d'appliquer rigoureusement la méthode **Éviter, réduire, compenser (ERC)**.

Ce document cadre sera complété et précisé tout au long de l'année 2026 pour entrevoir les **traductions réglementaires** qui, elles-mêmes seront travaillées par la suite.

Annexes

Fiche presse du Conseil communautaire – publiée le 29 juin 2023

3. Prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Limoges Métropole

Limoges Métropole, dans le cadre de ses compétences en matière de plan local d'urbanisme et de documents d'urbanisme en tenant lieu, poursuit les procédures d'évolution des PLU communaux engagés avec le lancement de l'élaboration du PLU intercommunal qui constitue une nouvelle étape dans l'exercice de la compétence.

Lors de la dernière conférence des maires en mai 2023, la charte de gouvernance a été validée par l'ensemble des communes membres définissant les modalités de la co-construction et la collaboration du PLUi.

→ Contexte

Durant l'année 2021, l'élaboration du Projet de Territoire de Limoges Métropole a permis à l'EPCI et aux 20 communes de partager une vision commune du territoire, de ses enjeux et des politiques publiques à mettre en œuvre, à travers 4 ambitions : une dynamique pour de nouveaux échanges économiques, des services renouvelés au plus près des besoins des citoyens, un écosystème urbain adapté à son milieu et une connexion avec le monde.

Des rencontres entre les maires des 20 communes du territoire se sont tenues durant les années 2022 et 2023 sous formes d'ateliers thématiques préparatoires au lancement du PLUi et ont permis de partager la volonté de capitaliser à la fois sur les acquis de documents stratégiques, et aussi sur les pratiques d'urbanisme des communes membres.

→ Le PLUi

Le PLUi est l'opportunité pour optimiser les pratiques actuelles en créant des passerelles, en mutualisant les moyens et en se dotant d'outils pour permettre :

- De donner une vision du développement du territoire à long terme et d'accompagner le Projet de Territoire de Limoges Métropole,
- D'améliorer l'articulation entre les grandes politiques publiques dans une logique de solidarité communautaire, d'optimisation des moyens et de choix partagés par une gouvernance associant toutes les communes,
- De répondre aux défis climatiques,
- De s'engager sur une gestion économe des fonciers,
- De répondre aux besoins de la population,
- Et d'articuler les réflexions métropolitaines en cours et leur donner une assise réglementaire.

Le PLUi est l'opportunité pour le territoire de Limoges Métropole de se construire une identité propre, un projet de territoire qui lui est intrinsèque, un territoire de solidarité entre communes tout en respectant leurs spécificités.

Les grandes orientations

→ Limoges Métropole rayonnante et attractive

Annexes

Fiche presse du Conseil communautaire – publiée le 29 juin 2023

Un positionnement territorial affirmé de Limoges Métropole dans son contexte régional et à l'échelle de son aire urbaine :

- Positionner Limoges Métropole comme un pôle d'équilibre d'envergure au sein de la Région Nouvelle-Aquitaine en confortant et améliorant l'accessibilité par tous les modes pour sortir du désenclavement et connecter la communauté urbaine au monde en continuant de développer l'accès au numérique,
- Renforcer les équipements existants d'enseignement supérieur et infrastructures de recherche notamment, assurant un rayonnement à l'échelle régionale, nationale et internationale,
- Avoir une ambition de planification des déplacements tous modes offrant une cohérence et une meilleure lisibilité de l'organisation des infrastructures,
- Proposer toutes formes d'habitat pour répondre aux besoins de toutes tranches d'âges et permettre un parcours résidentiel complet afin de maintenir/attirer la population sur le territoire communautaire.

→ Limoges Métropole verte et vertueuse

Une métropole équilibrée et responsable, proche des préoccupations quotidiennes de ses habitants en s'appuyant sur nos acquis pour caractériser nos équilibres ou déséquilibres :

Maillage/réseau

- Maintenir une dynamique de proximité sur tout le territoire, en conjuguant les politiques de l'habitat, de service, de commerce, d'emploi et de l'économie,
- Caractériser les différentes polarités qui contribuent aux équilibres territoriaux et à une équité communautaire,
- Prioriser les modes actifs et doux à l'échelle des 10 minutes pour accéder à l'offre de service des polarités existantes,
- Renforcer prioritairement les polarités existantes autour de l'offre de transport, en favorisant la complémentarité et l'usage successifs des multiples modes de déplacement.

Valorisation /préservation

- S'appuyer sur le tissu économique existant pour créer les conditions d'une réindustrialisation du territoire tout en stimulant les écosystèmes existants ou novateurs,
- Valoriser l'activité agricole comme une part entière de l'économie locale, notamment dans un objectif de souveraineté alimentaire,
- Développer le tourisme local valorisant notamment le patrimoine naturel et paysager en s'appuyant sur l'office du tourisme intercommunal compétent en matière de communication et de diffusion d'image.

Porter des évolutions nécessaires dans une logique de développement résiduel et compensateur des inégalités territoriales :

- Identifier les besoins complémentaires et/ou les offres manquantes de services (équipements publics, grands équipements, zones économiques, jeunesse, grand âge) pour une politique de développement résiduel compensatrice des inégalités,

Annexes

Fiche presse du Conseil communautaire – publiée le 29 juin 2023

- Favoriser une mutualisation intercommunale adaptée aux caractéristiques du territoire, et éviter les effets de concurrence,
- Créer un environnement favorable au développement des entreprises et à l'accueil de nouvelles activités, en travaillant sur la requalification des friches existantes et en identifiant des fonciers qualitatifs et diversifiés à proposer aux entreprises,
- S'adapter aux nouveaux besoins et modes de vie en proposant des formes d'habitat innovantes adaptées à l'évolution climatique et sanitaire, et aux nouveaux parcours de vie, dont ceux post-pandémie,
- Dans les espaces urbanisés, travailler à la désimperméabilisation, à la désartificialisation des sols pour respecter le cycle de l'eau et favoriser la renaturation des sols et contribuer à réduire les îlots de chaleur,
- Afficher une signature métropolitaine vertueuse qui s'inspire de la méthode ERC (Éviter, Réduire, Compenser) dans les aménagements d'espaces publics et les extensions urbaines afin d'offrir à la population un cadre de vie support de lien social et de convivialité adapté aux évolutions climatiques à venir,
- Relever les défis énergétiques et climatiques par une stratégie foncière environnementale (énergies renouvelables, continuités écologiques, modes doux...) s'inscrivant dans une logique de maillage.

L'élaboration du PLUi est soumise à concertation publique, cette dernière doit se dérouler pendant toute la durée de l'élaboration du projet et se déroule avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées. Des réunions publiques seront organisées sous la forme de réunions à l'échelle communautaire, à l'échelle de groupements de communes et des tables rondes citoyennes autant que nécessaire.

Fiche presse – Conseil communautaire du 29 juin 2023

Annexes

Communiqué de presse – publié le 22 décembre 2023



Communiqué de presse
22 décembre 2023

CONCERTATION PUBLIQUE

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de Limoges Métropole

Limoges Métropole, compétente en matière de Plan local d'urbanisme débute l'élaboration de son Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), véritable document d'urbanisme qui détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols sur le territoire communautaire.

En 2021, l'élaboration du Projet de Territoire de Limoges Métropole a permis à l'intercommunalité et aux 20 communes membres de partager une vision commune du territoire, de ses enjeux et des politiques publiques à mettre en œuvre.

À ce titre, des rencontres entre les maires des 20 communes du territoire se sont tenues entre 2022 et 2023 sous formes d'ateliers thématiques préparatoires au lancement d'un PLUi qui ont permis de partager la volonté de capitaliser à la fois sur les acquis de documents stratégiques et sur les pratiques d'urbanisme des communes membres.

L'élaboration du PLUi de Limoges Métropole prendra 5 à 7 ans et déclinera les ambitions communautaires pour améliorer le quotidien des habitants pour les 10 à 15 années suivantes.

Afin de permettre à l'ensemble des habitants du territoire de s'exprimer sur cette démarche, une concertation se déroulera pendant toute la durée de l'élaboration du projet.

⇒ **Une concertation ouverte à toutes et tous**

Afin d'informer les habitants et de recueillir leurs avis et souhaits, des registres sont mis à la disposition du public dans toutes les mairies du territoire communautaire ainsi qu'au siège de Limoges Métropole (19 rue Bernard Palissy à Limoges).

De plus, ce registre est consultable sur le site internet de Limoges Métropole : <https://www.limoges-metropole.fr>

Toute personne intéressée pourra également communiquer ses observations par voie postale à l'adresse suivante : Limoges Métropole – 19 rue Bernard Palissy – 87 031 Limoges CEDEX 1 ou par messagerie électronique à l'adresse suivante : concertation-plui@limoges-metropole.fr

Afin de compléter le dispositif de concertation, des réunions publiques et des tables rondes seront également organisées sur le territoire communautaire.

À l'issue de la concertation, Limoges Métropole dressera un bilan retraçant l'ensemble des échanges et des avis formulés, ainsi que les pistes explorées pour répondre aux attentes des riverains.

Annexes

Communiqué de presse – publié le 16 février 2024



Communiqué de presse
16 février 2024

SÉMINAIRE DE LANCEMENT DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) DE LIMOGES MÉTROPOLE

Limoges Métropole, compétente en matière de Plan local d'urbanisme a débuté l'élaboration de son Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) qui déterminera les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols sur le territoire communautaire. Dans ce cadre, un séminaire a eu lieu ce jeudi 15 février 2024 à ESTER Technopole, marquant officiellement le lancement de l'étude auprès des élus et des techniciens du territoire.

UN PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL, POUR DES PRATIQUES D'URBANISME COMMUNES

En 2021, l'élaboration du Projet de Territoire de Limoges Métropole a permis à l'intercommunalité et aux 20 communes membres de partager une vision commune du territoire, de ses enjeux et des politiques publiques à mettre en œuvre.

À ce titre, un souhait d'élaborer un Plan local d'urbanisme à l'échelle intercommunal a été formulé. Des rencontres entre les maires des 20 communes du territoire se sont tenues entre 2022 et 2023 sous formes d'ateliers thématiques préparatoires au lancement d'un PLUi et ont ainsi permis de partager cette volonté de capitaliser à la fois sur les acquis de documents stratégiques et sur les pratiques d'urbanisme des communes membres.

L'élaboration du PLUi de Limoges Métropole prendra entre 5 et 7 ans et déclinera les ambitions communautaires pour améliorer le quotidien des habitants pour les 10 à 15 années à venir.

Le séminaire de lancement qui a eu lieu ce jeudi 15 février était l'occasion de faire un point pédagogique sur le contenu du PLUi, comment il peut être une « boîte à outils » pour coordonner l'aménagement du territoire à l'échelle de Limoges Métropole et traduire le Projet de Territoire porté par l'intercommunalité.

Une intervention par les services de l'État des implications de la loi Climat et Résilience était aussi au programme afin de présenter les dernières évolutions législatives en matière d'urbanisme et mettre en lumière les opportunités que représente ce changement de perspective dans l'aménagement du territoire.

Le cadre général de l'élaboration de l'étude a également été présenté : le calendrier général, l'association des acteurs, la collaboration des communes...Le PLUi implique une optimisation de chacune de ses phases afin de créer une dynamique qui permettra l'implication de chacun dans ce projet.

Annexes

Communiqué de presse – publié le 23 septembre 2024



Communiqué de presse
23 septembre 2024

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) DE LIMOGES MÉTROPOLE

Limoges Métropole est compétente en matière de Plan local d'urbanisme et a débuté l'élaboration de son Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) qui déterminera les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols sur le territoire communautaire. Dans le cadre de son élaboration, une concertation publique est ouverte.

Le PLUi est un document d'urbanisme permettant la mise en harmonie des réglementations existantes. Son élaboration prend environ 5 ans et décline les ambitions communautaires pour améliorer la qualité de vie des habitants en termes d'aménagement et d'organisation de l'espace et des déplacements pour les 10 à 15 années dans un contexte global de changement climatique.

Début 2024 ont eu lieu un séminaire de présentation de la démarche d'élaborations et différents ateliers à destination des élus, techniciens et acteurs du territoire qui ont également permis de travailler sur le diagnostic du territoire autour de thèmes ciblés permettant la mise en lumière des atouts, faiblesses et enjeux pour le territoire en croisant les visions de chaque participant pour capitaliser sur les points et explorer les souhaits individuels et collectifs pour ce futur PLUi.

Pour poursuivre son élaboration, de nouveaux ateliers sont programmés au cours du mois de novembre, auxquels les usagers sont invités à participer :

- Le 4 novembre à 18h à l'Espace Confluences de Condat-sur-Vienne,
- Le 5 novembre à 9h30 à la salle des fêtes d'Aureil et à 18h au centre culturel de Couzeix,
- Le 6 novembre à 18h à la salle Léo Lagrange de Limoges,

→ Inscription obligatoire sur plui.limoges-metropole.fr

Limoges Métropole a également mis en place un ensemble d'outils permettant à tous les citoyens de s'informer et de s'exprimer sur l'élaboration du PLUi. Ainsi, **des registres** sont mis à la disposition des usagers au siège de Limoges Métropole (19 rue Bernard Palissy à Limoges), et dans toutes les mairies des communes membres.

Un site internet dédié au PLUi, mis à jour régulièrement, est également à la disposition des usagers afin de suivre l'avancée du projet et participer : plui.limoges-metropole.fr

Les usagers peuvent également adresser une demande particulière ou une contribution libre à Limoges Métropole : par mail à concertation-plui@limoges-metropole.fr ou par courrier à Limoges Métropole – 19 rue Bernard Palissy – 87 031 Limoges CEDEX 1

Annexes

Communiqué de presse – publié le 17 décembre 2024



Communiqué de presse
17 décembre 2024

RÉUNION PUBLIQUE

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de Limoges Métropole

Le lundi 16 décembre 2024

Hier, lundi 16 décembre 2024, s'est tenue une réunion publique de point d'étape du PLUi de Limoges Métropole en présence des élus et des services de la Communauté urbaine.

Pour rappel, Limoges Métropole a débuté l'élaboration de son Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) en février 2024 avec un séminaire de lancement. Ce PLUi déterminera les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols sur le territoire communautaire.

La réunion publique, qui s'est tenue hier soir, a été rythmée par des temps de présentation et des temps d'échanges avec les usagers. En premier lieu, un diagnostic des grandes caractéristiques du territoire a été présenté par le bureau d'études « Espace Ville », qui collabore avec les services de Limoges Métropole sur l'élaboration du document. Les grands objectifs du PLUi ont été déclinés, en appui de travaux effectués lors des premiers ateliers de concertation habitants de novembre, et des nombreuses réunions de travail menées avec les élus communaux et les techniciens.

Afin de formaliser ce travail de diagnostic, 4 thèmes ont été identifiés : l'attractivité, la proximité, l'adaptation et la prospective.

Cet « état des lieux » a permis de définir les enjeux majeurs du territoire dans le cadre de cette première étape du PLUi dont notamment le renforcement de l'attractivité du territoire, la maîtrise de l'évolution urbaine, ou la lutte contre le changement climatique, en prenant en compte l'échéance 2050 pour l'application du Zéro artificialisation nette des sols (ZAN).

En complément, des enjeux transversaux ont été identifiés notamment autour de la question de la stratégie foncière à l'échelle intercommunale, la question du parcours résidentiel et d'une offre adaptée en logements ainsi que les centralités et la mixité des fonctions dans les espaces urbains du territoire.

L'élaboration du PLUi va se poursuivre sur les prochaines années avec une approbation du document d'urbanisme envisagée en 2029.

Annexes

Communiqué de presse – publié le 14 mars 2025



Communiqué de presse
14 mars 2025

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) DE LIMOGES MÉTROPOLE

Limoges Métropole est compétente en matière de Plan local d'urbanisme et poursuit l'élaboration de son Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) qui déterminera les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols sur le territoire communautaire. Dans le cadre de son élaboration, la concertation publique se poursuit.

Après une première phase qui visait à établir un diagnostic du territoire, présenté au cours d'une réunion publique au siège de Limoges Métropole le 16 décembre 2024, l'élaboration du PLUi entre dans sa phase de **Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)**.

Cette phase entend définir les grandes intentions et ambitions pour l'évolution du territoire à horizon 2040. **Dans ce cadre, Limoges Métropole invite les usagers qui le souhaitent à communiquer leurs suggestions sur les thèmes suivants :**

- **L'attractivité du territoire** au regard des activités économiques et de l'emploi, de l'agriculture, du patrimoine et du tourisme et des loisirs,
- **L'adaptation** (notamment au changement climatique), en fonction de l'environnement naturel, des paysages, des réseaux et de la ressource en eau, des énergies renouvelables et des risques et nuisances,
- **La proximité** à travers le logement, les équipements et services, le commerce et les mobilités.

Un module de participation dédié est disponible du 17 mars au 17 juin 2025 sur le site internet : plui.limoges-metropole.fr. Les contributions des usagers permettront d'enrichir le travail des élus pour la construction du document partagé.

De plus, Limoges Métropole a mis en place un ensemble d'outils permettant à tous les citoyens de s'informer et de s'exprimer sur l'élaboration du PLUi. Ainsi, **des registres** sont mis à la disposition des usagers au siège de Limoges Métropole (19 rue Bernard Palissy à Limoges), et dans toutes les mairies des communes membres.

Les usagers peuvent également adresser une demande particulière ou une contribution libre à Limoges Métropole : par mail à concertation-plui@limoges-metropole.fr ou par courrier à
Limoges Métropole – 19 rue Bernard Palissy – 87 031 Limoges CEDEX 1

Annexes

Synthèse du questionnaire en ligne de la phase PADD – Clôture le 18 juin 2025



Annexes

Synthèse du questionnaire en ligne de la phase PADD – Clôture le 18 juin 2025



Contributions libres (50) :


- Valoriser la création d'entreprises
- Renforcer les espaces verts et avoir une meilleure gestion des éclairages publics (couper la nuit de 23h30 à 6h par exemple) afin de favoriser la vie nocturne. Il est important d'agir maintenant.
- Développer l'offre des transports pour venir jusque chez nous en particulier le train
- Jouer nos cartes en devenant un exemple de style de vie simple, basé sur le respect de la nature et du vivant plutôt que de vouloir copier les autres.
- Développer des transports interdites rapide et fiables (train)
- Rq : la question "Préserver le patrimoine bâti ancien et le patrimoine végétal et paysager." évalue plusieurs dimensions très différentes (bâti ancien ET espaces verts). Il aurait fallu scinder en 2
- Lutter contre l'artificialisation des sols
- Propreté, qualité de l'eau, contrôle des nuisibles, sécurité environnementale, lutte contre les violences de rue.....
- Créer des emplois pour les seniors - créer des Piste cyclable –
- Améliorer la voirie pour une meilleure entente entre les différent mode de déplacement
- Favoriser l'implantation de structures de santé
- Achever le désenclavement de Limoges par une stratégie intégrale séparant mobilités locales / douces et mobilités (inter)départementales et de transport de marchandises.
- Aire de jeu et d'éveil enfant
- Activités intergénérationnelle
- Les axes de transport, notamment le train
- Favoriser la venue de nouveaux dentistes, créer une formation d'odontologie avec l'université
- Événementiel
- Protéger le pouvoir d'achat pour qu'il puisse être injecter dans l'économie locale
- L'accès ferroviaire depuis paris
- Rassembler les entreprises dans des infrastructures commune.. Éviter des entreprises qui n ont rien à faire.. En milieu rural.. Qui gênes par le bruit les odeurs et tous la logistique qu provoque de
- Favoriser la qualité de vie, et les modes de transport alternatifs
- faciliter les déplacements domicile travail
- Continuer et renforcer l'aide à l'installation de petits commerces (loyers exorbitants)
- Ville connectée et source d'expérimentations.
- Développer des centres de télétravail en coworking avec aide au logement pour attirer des travailleurs sur notre territoire
- Améliorer les transports en commun, les circulations douces
- Reconcentrer l'attention sur des quartiers de Limoges (Carnot-Marceau notamment) en termes d'aménagement urbain, d'accueil de commerces, de lutte contre l'habitat indigne, etc.
- Coût immobilier attractif

2

Participation du public phase PADD - Synthèse des contributions questionnaire
Limoges Métropole – 18/06/2025

Annexes

Synthèse du questionnaire en ligne de la phase PADD – Clôture le 18 juin 2025




- Arrêter de détruire le peu d'espace naturel qu'il reste en ville notamment à couzeix ou les dernières zones vertes privées sont passées en AU
- Poursuivre la politique d'implantation d'équipements structurants et développer l'offre en équipements et services de santé adaptés au territoire (notamment dans les communes de 1ère et 2ème couronne)
- Proposer des logements pour les personnes âgées isolées, afin de libérer une offre de logements existants adaptée aux familles
- Développer de nouvelles activités, que l'on retrouve dans d'autres grandes villes et absence sur le territoire de Limoges métropole : musées, expositions éphémère, activité nautique
- Améliorer l'offre en transport en commun ou en mobilité douce afin de réduire l'usage de la voiture et donc la pollution de l'air grandissante
- Faire de Limoges métropole un territoire résilient au changement climatique et à la raréfaction des énergies fossiles, ce qui bouleversé l'aménageront du territoire et l'accès aux ressources
- favoriser la place des piétons et des vélos dans l'espace public, créé de réelles liaisons piétonnes entre les différents quartiers, augmenter l'accessibilité des espaces publics pour les PMR
- Avoir une politique forte d'atténuation des impacts sur le changement climatique, et devenir une ville reconnue pour cela (comme Grenoble ou Besançon)
- Parler de Limoges sur l'extérieur de notre territoire et pas seulement aux Limougeaux déjà convaincu que Limoges apporte beaucoup dans différentes disciplines.
- La mobilité, de Limoges vers les grandes métropoles et grandes villes de la région (Paris, Angoulême, Poitiers, Bordeaux, Toulouse), et développer les transports en commun à Limoges.
- Attraction médicale prévoir dentistes et médecins pour éviter la pénurie
- Développement des transports
- Désengorger l'autoroute. Finir les projets de déviation et contournement de Limoges. Et enfin mettre en œuvre le projet de voie rapide limoges Poitier
- La plus importante serait de favoriser les transports en communs ainsi que leur maillage sur le territoire
- la végétalisation des façades pour permettre d'effacer les contrastes architecturaux malheureux du centre ville. développement de musées autres que ceux orientés sur la céramique.
- Arrêter l'imbecillités des rues à sens unique là où elle n'existe pas,
- développer une image sexy du territoire, se battre contre le Limoges bashing
- Baisser les impôts locaux+ favoriser les liaisons ferroviaires rapides et aériennes entre limoges et lyon et entre paris et toulouse
- Développer les mobilités douces pour améliorer le cadre de vie en ville
- Developper un reseau de transports en commun
- Faire davantage de publicité
- Communiquer plus fortement sur les enjeux de ce PLUi et sur l'attractivité de LM
- Favoriser la cohérence architecturale des villes et bourgs
- Développer l'offre universitaire pour attirer des étudiants dont Limoges et le département ont

3 Participation du public phase PADD - Synthèse des contributions questionnaire
Limoges Métropole – 18/06/2025

Annexes

Synthèse du questionnaire en ligne de la phase PADD – Clôture le 18 juin 2025



- besoin (ex : odontologie)
- Privilégier les immeubles de max 2 étages
- Laisser plus de liberté sur les projets d'implantation la mixité des zones à du bon
- accessibilité : trains, routes, aéroport
- attirer les industries et le personnel très qualifié (cadres supérieurs)
- oui bien sûr
- Territoire apaisé. Activité : oui ! Agitation : non ! Développer alternatives. Casser spirale de déclin créée par l'automobile qui « désaménage » le territoire, éloigne les commerces et les services
- implantation d'entreprises de haute technologie pour que nos jeunes ingénieurs diplômés puissent travailler en Limousin
- arrêter de faire des lotissements avec des lots de 500m², cette densification est horrible. Trop de construction par rapport aux logements vides

4

Participation du public phase PADD - Synthèse des contributions questionnaire
Limoges Métropole – 18/06/2025

Annexes

Synthèse du questionnaire en ligne de la phase PADD – Clôture le 18 juin 2025



Annexes

Synthèse du questionnaire en ligne de la phase PADD – Clôture le 18 juin 2025



Contributions libres (26) :

- Renforcer les espaces verts et avoir une meilleure gestion des éclairages publics (couper la nuit de 23h30 à 6h par exemple) afin de favoriser la vie nocturne. Il est important d'agir maintenant.
- Sécurité alimentaire (agriculture maraichère), gestion de l'eau (stress hydrique), transports doux (covoiturage, train, vélo)
- Valoriser les terres agricoles et protéger les bois et forêts
- Développement des ENR: favoriser les projets citoyens et participatifs et les contrats avec projets citoyens et participatifs des communes et comcom proches....
- Arrêter de construire ! Favoriser la rénovation
- Définir et mettre en œuvre une politique de stockage de l'eau.
- Réduire l'impact des îlots de chaleur urbains autant que faire se peut
- Anticiper l'avenir pour éviter de payer plusieurs fois pour un même chantier, avoir une vision à très long terme
- Rassembler les entreprises entre elles proximité de sécurité.. Énergie.. Et logistique
- réduire l'impact de la circulation automobile (nuisances sonores... RD941 !!!)
- favoriser l'utilisation de transports ayant moins d'impact CO2
- Faire de la place au vélo (toujours très dangereux, même en ville) et développer le bus gratuit ponctuel
- Permettre un accès efficace et decarbone à Limoges et son bassin de vie (tram-train...)
- Rendre obligatoire la production d'énergies renouvelables sur les batiments publics, tertiaires et industriels, les terres agricoles et résidences particulières
- Aide financière pour travaux d'économie d'énergie
- préserver les écosystème des zones humides
- Arrêter l'extension dans les écarts ; Eviter l'habitat isolé, l'étalement urbain linéaire et le mitage.
- Prioriser la préservation de la biodiversité apporte des co-bénéfices pour le cadre de vie, l'atténuation du changement climatique (stockage carbone) et l'adaptation (canicules, sécheresses...)Prendre en compte les risques dans les techniques d'aménagement utilisées, par exemple en évitant que des voiries fraîchement refaites ne deviennent des piscine à la moindre averse un peu soutenue
- Anticiper l'organisation de l'accès à l'eau sans un contexte de baisse de la pluviométrie
- Pourquoi ne pas donner accès aux réseaux de chaleur aux propriétaire de maison individuelles ? La ville nous revendrait cette energie verte et nous pourrions bénéficier de tarif en contre-parti
- Débétonner pour un sol plus vivant (trottoirs par exemple au moins 1 trottoirs sur les 2) planter arbres ou végétaux grâce à un parrainage
- Il faudrait harmoniser le centre ville de Limoges qui possède construction récente en béton moche à côté de maison à colombage. Peut-être que des peintures en trompe l'œil pourrait compenser le mal fa
- créer un vrai réseaux de piste cyclables + gratuité des transports publics et après cela réduction des places de stationnement en hypercentre et piétonisation
- Baisser les impôts locaux, favoriser les liaisons ferroviaires et aériennes entre limoges et lyon et entre paris et toulouse
- Si nous sommes effectivement la cinquième ville où il pleut le plus en France récupérer les eaux de pluie
- Concevoir de réelles alternatives aux projets consommateurs d'espace (routes nouvelles,

6 Participation du public phase PADD - Synthèse des contributions questionnaire
Limoges Métropole – 18/06/2025

Annexes

Synthèse du questionnaire en ligne de la phase PADD – Clôture le 18 juin 2025

état d'esprit stratés

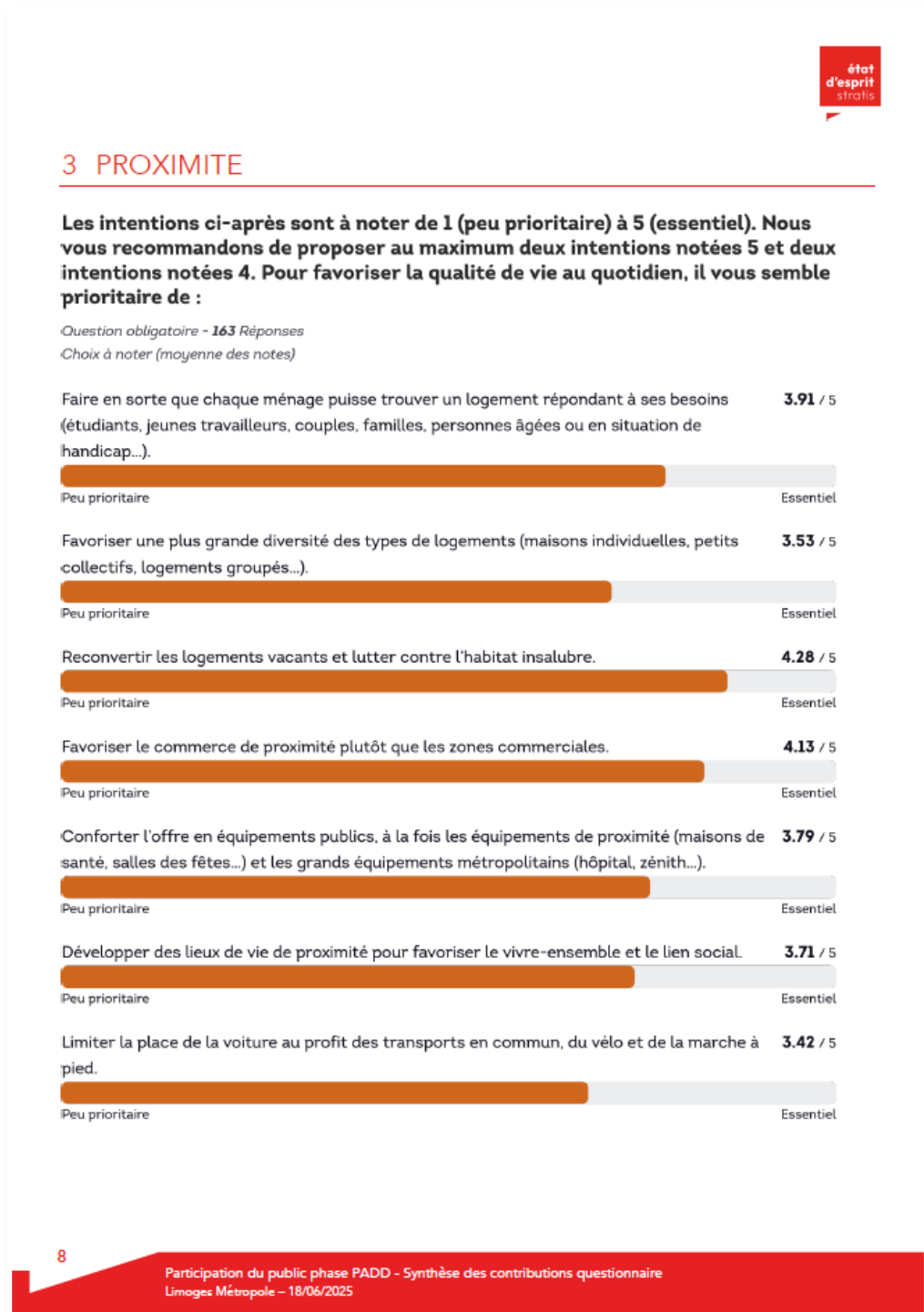
- nouvelles zones commerciales, constructions bouleversant les paysages)
- Limiter le développement d'espace autour de la ville mais pas sur les espace actuellement utilisés
verdissage des rues et places
- Aides publiques pour achat et installation d'équipements
- Oui bien sûr
- Limiter les consommations énergétiques. Supprimer les causes du changement climatique.
- Désimperméabiliser le plus possible les sols et supprimer les réseaux de canalisations d'eau pluviale.

7

Participation du public phase PADD - Synthèse des contributions questionnaire
Limoges Métropole - 18/06/2025

Annexes

Synthèse du questionnaire en ligne de la phase PADD – Clôture le 18 juin 2025



Annexes

Synthèse du questionnaire en ligne de la phase PADD – Clôture le 18 juin 2025

état
d'esprit
stratis

Contributions libres (29) :


- Laisser la ville accessible à tous, pas seulement au piétons vélo. La voiture reste la meilleure solution
- Chaque commune de la métropole devrait avoir une piste cyclable permettant de relier Limoges
- maison de santé de proximité, lieux de collaboration et liens (ateliers collaboratifs, mutualisation et location ou prêt de matériel, potagers et vergers partagés)
- Transports en commun: participer au développement de l'étoile ferroviaire de Limoges et son cadencage
- Concernant la place de la voiture: favoriser les mobilités douces dans les bourgs et hameaux & de façon complémentaire avoir des infrastructures adaptées aux déplacements en voiture / poids lourds
- Adapter la cohabitation voiture/vélo mais laisser la voiture tranquille, sinon les personnes extérieures ne viendront plus du tout
- Vérifier les coulées vertes le long des routes communales reliant la ville souvent sans trottoir a minima très accidentogènes
- Développer et créer un maximum de pistes cyclables protégées sur 10 km autour de limoges prendre exemple sur les pays de la Loire comme Nantes
- Surtout reprendre la distribution des bus et horaire exemple solignac qui est isolée
- favoriser les pistes cyclables et entretenir/renover, les anciennes !
- développer habitat partagé
- Calmer le jeu sur les locations airbnb
- développer de vraies pistes cyclables et faire passer les bus en énergie renouvelable
- Mise en place de piste cyclable, utilisation active du permis de louer, ajout de commerces de proximité
- Davantage de pistes cyclables
- Un tram-train, des transports urbains, un réseau cyclable à haut niveau de service associés à des services et commerces de proximité limiterons l'usage de la voiture
- Penser les déplacements à l'ère post-pétrole : raccourcir les distances (ville du quart d'heure), viser la forte réduction des modes de déplacements les plus consommateurs d'énergie et d'espace.
- Améliorer les voiries, notamment sur les zones limitrophes, afin d'améliorer l'accès aux transports en commun ou la sécurité de la circulation à vélo
- Mettez des radars dans les rues limitées à 30 km/h qui ne sont pas respectés(ex: Frères Bonneff). La villes va rapidement renflouer les caisees et lancer de nouveaux projets . NB: J'ai 1 auto
- Que les entreprises de construction se transforme en entreprise de rénovation. Beaucoup de logements vieillissent.
- En plus des modes doux sur le territoire de l'aggllo, favoriser les connexions decarbonnees avec les territoires limitrophes (liaisons ferroviaires)
- Plus vous nous empêcherait de prendre la voiture ,plus on delaissera l'intérieur des villes est arrêter les aménagement idiot des rues a sens unique qui ne l on jamais était jusqu'à maintenant.
- Corriger les incohérences du PLU: Ouvrir à la construction les terrains possédant tout (eau, bus, commerce, voirie...)
- Offre de transport sur l'agglomération permettant de limiter les déplacements en voiture
- Baisser les impôts locaux, favoriser le locatif privé; supprimer l'habitat social à vie et le limiter de 3

9

Participation du public phase PADD - Synthèse des contributions questionnaire
Limoges Métropole – 18/06/2025

Annexes

Synthèse du questionnaire en ligne de la phase PADD – Clôture le 18 juin 2025



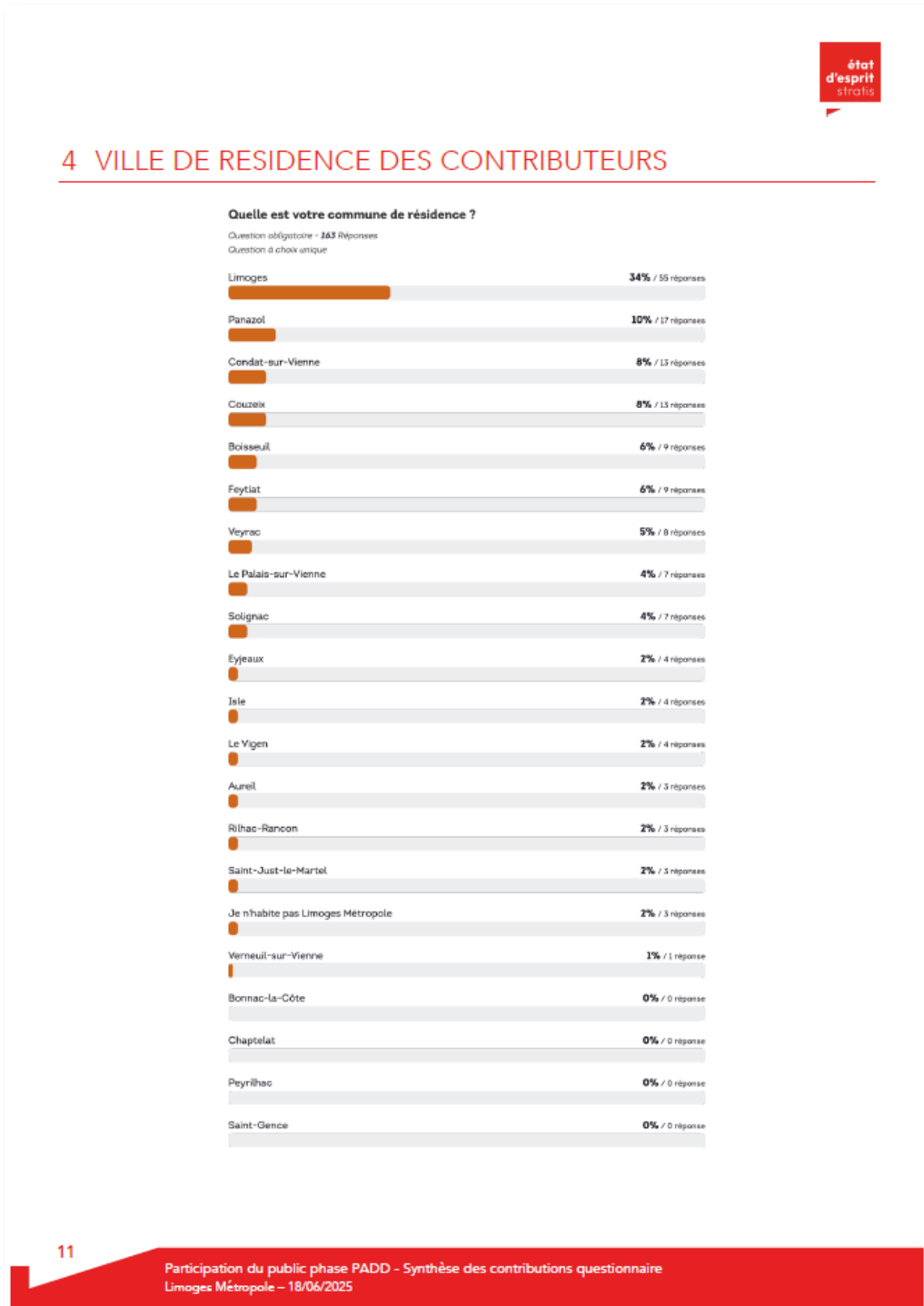
- ans; vérifier les conditions d'éligibilité au logement social par des baux identiques au privé
- La voiture est indispensable pour le centre ville et surtout s'y rendre sinon personnellement je n'irais plus.
- Favoriser les marchés de producteurs locaux, et la communication autour d'eux
- Créer des marchés plus accueillants et mieux achalandés
- L'offre de transports en communs est peu adapté pour les communes périphériques
- Mettre en œuvre, pour tout projet, la conception pour tous ou design universel.
- mobilités douces et transports en commun
- développer les transports en commun sur la seconde couronne
- Favoriser la logistique urbaine du dernier kilomètre
- Probablement
- Repenser découp. administratif : impose longs trajets, inégalitaires, coûteux (tps, argent) et risques. Réouverture lignes chemin de fer Lges Angoulême, Lges Brive-la-G via St-Yrieix, Lges Clermont-F
- L'aménagement de vraies voies de circulation pédestres ou cyclistes

10

Participation du public phase PADD - Synthèse des contributions questionnaire
Limoges Métropole – 18/06/2025

Annexes

Synthèse du questionnaire en ligne de la phase PADD – Clôture le 18 juin 2025



Annexes

Compte-rendu du Conseil de développement – 16 mai 2025



Communauté urbaine

Direction du Cabinet
Conseil de développement

Compte rendu du 16 mai 2025

Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

1 – Elaborer le PLUi de Limoges Métropole

Présentation par Clément LAMY, *Chef du service Planification / Responsable PLUi* (cf annexes).

Le document présenté est une rapide synthèse des grands constats et enjeux issus du Diagnostic territorial du PLUi. Le document global complet fait quant à lui environ 400 pages abordant l'ensemble des thématiques imposées par le code de l'urbanisme. Ce document continuera à s'alimenter de manière itérative des différents échanges en cours et à venir.

A ce jour, une trentaine de réunions de travail ont eu lieu avec les élus et les techniciens des communes, les directions de Limoges Métropole ou encore les partenaires institutionnels, les acteurs locaux et la population.

Plusieurs sujets clés ont été abordés (cf page 9 de la présentation)

2 – Les grands enjeux du diagnostic

Présentation par Julie OUSSET, *Chargée d'études PLUi*, (cf annexe)

Un travail sur le diagnostic du territoire a été réalisé, en se basant sur les éléments attendus dans le Code de l'urbanisme.

On constate une diminution du nombre d'emplois sur les communes périphériques du territoire entre 2015 et 2021 alors que l'évolution sur la ville centre est positive. L'enjeu de l'attractivité est de réamorcer une dynamique en faveur de l'implantation de nouvelles entreprises, nécessitant de développer une véritable stratégie économique avec un enjeu de réaménagement des parcs d'activités pour les rendre plus attractifs.

Mme Pauliat demande comment est pris en compte dans le PLUi, les zones permettant l'implantation d'activités économique et l'articulation avec le ZAN ?

Mme Laurence MARIN, *Directrice générale adjointe du pôle aménagement – espace public – mobilités durables* répond qu'il va falloir travailler sur ces sujets et des choix devront être pris. Ce sont dans les débats à venir, qui donneront lieu à des interrogations et réflexions, que des propositions pourront être apportées.

Sur la localisation des entreprises et le zonage des zones à urbaniser (AU), un membre demande si la réflexion est faite sur l'échelle du bassin de vie.

Concernant cette question, il est précisé que la stratégie de la direction du développement économique est en cours au sein de Limoges Métropole et se traduira dans le document. Cette stratégie doit prendre

Annexes

Compte-rendu du Conseil de développement - 16 mai 2025

en compte une échelle plus large que celle du territoire intercommunal ainsi que les documents de rangs supérieurs au PLUi que sont notamment le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sradet) de la Nouvelle-Aquitaine, mais aussi le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de l'agglomération de Limoges.

Il est aussi demandé s'il est prévu un zonage spécifique autour du patrimoine.

Pour le moment, un travail est en cours sur les périmètres des Sites patrimoniaux remarquables (Spr) de Limoges et Feytiat. Un travail sera également mené en parallèle du PLUi avec les services de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (Udap) pour des modifications des périmètres de protection de certains monuments historiques avec la création de périmètre délimité des abords (Pda) basé sur la co-visibilité de l'édifice protégé.

Il est précisé qu'il existe tout un panel d'outil réglementaire dans le PLUi pour protéger le patrimoine et le paysage.

M. Gaston CHASSAIN, *Vice-président en charge des activités commerciales et artisanales, gestion des zones (hors Ester) de Limoges Métropole et élu référent du collège « des acteurs du développement économique »* pour le Conseil de développement précise que sur le SPR, tout le plan de protection des différents patrimoines existe depuis longtemps mais la législation a évolué. La révision du périmètre est en cours mais ce patrimoine peut être protégé dans le PLUi. Concernant le développement économique, Limoges Métropole fait un gros travail d'acquisition de terrains qui seront amenés à devenir urbanisable dans le cadre du PLUi.

Un travail de collaboration est fait aussi avec la CCI.

M. Christophe MATHIEU, *Directeur de l'aménagement du territoire et de la stratégie foncière de Limoges Métropole*, précise que la présentation de ce jour, est un état des lieux du territoire à un instant «T» permettant d'entrevoir des possibilités de développement pour l'avenir. Ce travail de diagnostic va faire émerger des enjeux, mais n'a pas vocation à répondre dès à présent par des solutions.

Concernant le tourisme, une interrogation sur la population visée a été soulevée. Ce seront des discussions à mener dans les prochains mois pour tenter de répondre collectivement à ces questions et d'être en mesure d'y apporter des réponses dans le PLUi.

Sur les mobilités, il est demandé si un audit externe a été réalisé sur le transport Limoges et les communes.

Il est précisé que des lancements d'étude ont été réalisés dans le cadre du plan de déplacement urbain (PDU) et que des améliorations de desserte en transport en commun ont été faites sur certaines communes et sont à venir sur d'autres.

Dans le diagnostic, il est soulevé qu'un déplacement sur quatre se fait à pied. La marche à pied est un vrai enjeu : assurer des passages piétonnier, création de liaison infra-communale, etc...

Sur la prospective :

- **Habitat** : le Programme local de l'habitat (PLH), en cours de révision, va permettre de donner des chiffres actualisés qui seront intégrés dans le PLUi.

Un des enjeux sera de faciliter le renouvellement du parc existant, notamment via la rénovation (énergétique).

Avoir un état des fonciers disponibles permettra au PLUi de se déployer de manière cohérente.

Annexes

Compte-rendu du Conseil de développement – 16 mai 2025

- Démographie : un membre souhaiterait savoir s'il y a une sensibilisation des entreprises qui est abordée afin que les étudiants formés sur le territoire restent. LM fait un gros travail sur la création d'emploi. Un bilan est en cours et il est plutôt positif.
- Armature urbaine : Ce sujet sera à préciser avec les nouvelles équipes municipales post élection 2026.
- Consommation d'espace : Travail fait sur les critères de comparaison sur l'EPCI et quelques communes.
A voir sur le site, cela est très instructif car on voit le chiffrage d'autres territoires.

3 – Travail en cours sur le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

Cf annexe

Pour information, la loi vise aujourd'hui à favoriser les règlements d'urbanisme fléchant des règles qualitatives plutôt que quantitatives.

Toutefois, il faudra bien avoir conscience que si une règle est mise en place, la collectivité doit être en capacité de la faire respecter. Ceci passe notamment par un contrôle de conformité une fois les constructions achevées.

Concernant le questionnaire PADD, il est demandé aux membres du Conseil de développement d'aller sur le site internet : <https://plui.limoges-metropole.fr/> afin de le renseigner.

4 – Temps d'échanges

Calendrier général : cf annexe

Un membre est étonné de ne pas voir le volet « ferroviaire » au niveau des mobilités. Il faut vraiment que ce sujet apparaisse car c'est une vraie problématique et il faut s'en emparer et y travailler le plus rapidement possible.

M. Mathieu répond que par nécessité de synthèse, ce sujet, comme beaucoup d'autre, n'a pas été repris dans la synthèse présentée. Néanmoins il est traité dans le Diagnostic complet et il sera également à préciser dans les prochains mois. Ce sujet rentre dans le grand enjeu transversal des « centralités » évoqué à la page 44.

Rôle du Conseil de développement

Mme Marin précise que le Conseil de développement pourrait aussi voir un rôle, dans la construction du PLUi, amenant des réflexions en partageant l'existant, en donnant son avis sur les sujets le concernant et en faisant des propositions.

Mme Pauliat est d'accord mais pour elle, le Conseil de développement ne pourra s'emparer de tous les sujets.

Une rencontre en amont avec la Présidente et la DGA, accompagnée de ses équipes, sera programmée afin de faire ressortir les sujets sur lesquels le Conseil de développement pourrait travailler et les thématiques seront proposées aux membres du Conseil de développement.

Ensuite, il faudra réfléchir sur la méthode de travail, peut-être via des groupes de travail sur différentes thématiques bien définies.

Les prochaines réunions de travail avec le Conseil de développement seront programmées à partir du mois de septembre.

Annexes

Compte-rendu du Conseil de développement – 20 novembre 2025



Compte rendu du 20 novembre 2025

Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

Annexes :

- Power point
- Lexique acronymes

Le document annexé est présenté par M. Christophe MATHIEU, *Directeur de l'aménagement durable du territoire et de la stratégie foncière de Limoges Métropole*, et M. Clément LAMY, *Chef du service Planification / Responsable PLUi*.

La présentation développe les points suivants :

1. L'organisation des documents cadres d'aménagement et leur hiérarchie,
2. La loi ZAN et ses conséquences,
3. Les orientations du PADD.

Pour rappel, le Diagnostic territorial du PLUi complet a fait l'objet d'une présentation lors du conseil de développement du 15 mai 2025. Ce document continuera à s'alimenter de manière itérative des différents échanges en cours et à venir.

Pour consulter les documents, il faut se connecter sur le site internet : <https://plui.limoges-metropole.fr>

Une version synthétique est disponible en téléchargement dans « s'informer » puis « les documents ». Le PADD sera rapidement mis en ligne.

1 – Présentation de l'organisation des documents cadres

Le PADD est la pièce centrale du PLUi ; ses orientations devront être traduites à la parcelle dans le dispositif réglementaire (plan de zonage, règlement écrit, orientations d'aménagement et de programmation). Il définit la vision globale d'aménagement du territoire métropolitain à horizon 2040 dans un objectif d'intérêt général.

Un membre demande s'il ne peut pas y avoir dans le PADD ou le PLUi des prises de décision sur le développement des infrastructures de transports (notamment ferroviaire) pour mieux desservir le territoire au national. Il lui est répondu que certains thèmes peuvent être anticipés dans le PLUi, par exemple, le BHNS, qu'il faut prendre en compte dans l'organisation de l'aménagement du territoire, mais que d'autres, comme le désenclavement au national, sont hors périmètres de décision de la collectivité et donc du PLUi.

Annexes

Compte-rendu du Conseil de développement – 20 novembre 2025

A noter que tout projet ne peut être anticipé. Dès lors, le document pourra évoluer pour intégrer un projet d'intérêt général qui pourrait émerger.

Sur le calendrier général, des compléments au PADD pourront être apportés après les élections avec la nouvelle mandature.

Pour information, le SCoT est un document cadre supérieur qu'il convient de traduire dans le PLUi via un rapport de compatibilité.

Mme Pauliat s'interroge sur la simplification administrative de tous ces documents cadres dont le nombre mériterait d'être réduit. Pour elle, certains documents sont redondants, ce qui peut poser des problèmes de compréhension.

Pour un membre, il est opportun de s'affirmer sur les infrastructures des transports et notamment sur le ferroviaire. Pour lui, il faut défendre tous les secteurs : aussi bien le Nord/Sud que l'Est/Ouest.

Un membre a bien entendu la notion de relais, en qualifiant le positionnement du territoire au niveau régional mais pour lui, il faudrait plutôt changer le mot « relais » par « carrefour ». *Post réunion : le SRADDET parle de « territoire de rééquilibrage régional » pour Limoges Métropole.*

Mme Pauliat en est d'accord ainsi que les membres du Conseil de développement. La notion de « carrefour » appellerait plus de réflexions que le « relais ». Ce sujet sera abordé lors de la 3^{ème} réunion en janvier. À notre niveau, évoquer que Limoges Métropole pourrait être plus un « carrefour », ce qui, de ce fait, va inspirer des croisements. Cette idée de « Limoges Carrefour » pourrait avoir aussi un impact politique.

Post réunion : concernant la question ferroviaire, elle est évoquée dans le PADD. Attention toutefois, car il convient d'évoquer uniquement des thèmes sur lesquels le PLUi peut avoir des moyens d'actions via une réglementation au titre du code de l'urbanisme.

2 – Présentation de la loi ZAN et de ses conséquences

La loi Climat et Résilience a un impact sur le PLUi, principalement en encourageant un changement de paradigme dans la manière de développer les territoires (consommation d'espace versus réemploi de l'existant - lutte contre l'artificialisation des sols).

Concernant les opérations d'aménagement dans les espaces urbanisés, un membre souhaiterait savoir si, lorsqu'il y a des espaces vides dans les lotissements, ils vont être obligatoirement considérés comme constructibles ?

Il lui est répondu que c'est un enjeu dont le PLUi s'emparera. La loi nous encourage à densifier, néanmoins, il faut pouvoir l'accompagner et ne pas le subir. La question du paysage, du maintien d'îlots de fraîcheur, de l'intimité des logements, de préservation du patrimoine, sont autant d'éléments qu'il faut prendre en compte et sur lesquels nous apporterons des justifications sur la nécessité de garder des espaces libres.

Annexes

Compte-rendu du Conseil de développement – 20 novembre 2025

Un membre demande s'il ne serait pas mieux de détruire les anciennes habitations très dégradées et les remplacer par de nouvelles aux normes.

Il lui est répondu que cela est très compliqué, ne serait-ce que d'un point de vue financier.

Pour Mme Pauliat, logiquement le PLUi a les moyens de voir ce qui peut être mis en place pour le développement économique mais aussi pour l'habitat.

Un membre précise que sur un rayon de 60 km, il y a des friches ferroviaires. Il faudrait arrêter la logique de concurrence sur les zones d'activités (Saint Just le Martel, Saint Junien et Limoges Métropole).

Sans qu'il y ait de concurrence, il faut plutôt communiquer et échanger avec les territoires voisins. Il y aura des rencontres avec les différents établissements publics de coopération intercommunale : enjeu d'échanges et de discussions entre les territoires.

Un travail est fait avec les élus sur l'identification des potentiels de densification. Il faut bien comprendre que ce n'est pas parce qu'il y a une densité forte qu'on est collé les uns avec les autres (différence entre densité réelle et densité perçue).

Il est précisé que le PLUi, une fois qu'il sera approuvé, ne va pas régler tous les problèmes. C'est un cadre réglementaire que l'on se fixe pour permettre de faire évoluer le territoire. L'urbanisme se joue sur un temps long.

3 – Présentation du PADD

Pour information, la loi vise aujourd'hui à favoriser les règlements d'urbanisme fléchant des règles qualitatives plutôt que quantitatives.

Toutefois, il faudra bien avoir conscience que si une règle est mise en place, la collectivité doit être en capacité de la faire respecter. Ceci passe notamment par un contrôle de conformité une fois les constructions achevées.

L'ensemble des enjeux identifiés devront être traduits de manière très positive dans les documents réglementaires.

Il est conseillé d'aller voir sur le site, dès la semaine prochaine, le document complet qui a été vu au conseil communautaire du 25 septembre 2025.

Annexes

Compte-rendu du Conseil de développement – 14 janvier 2026

COMPTE-RENDU DE RÉUNION	
Élaboration du PLUi de Limoges Métropole	
Conseil de développement	14/01/2026
Objet : Atelier sur les perspectives d'aménagement et d'évolution du territoire dans le cadre du Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Zoom sur la notion de qualité du cadre de vie.	

Participants :

Une vingtaine de participants du Conseil de développement de Limoges Métropole étaient présents lors de ce temps de travail sur le PLUi.

Cette réunion avait pour objectif de travailler sur la notion de qualité du cadre de vie, permettant au Conseil de développement d'apporter des éléments complémentaires aux ambitions, ou enjeux, identifiés par les élus dans les orientations du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Ce troisième temps d'échanges consécutifs sur le projet PLUi offre un moment de concrétisation et d'apport après un temps d'appropriation et de manipulation du sujet.

L'atelier s'est déroulé comme suit :

1. La définition de la qualité du cadre de vie : partage de mots-clés
2. La mise en relation de ces mots-clés avec des photos représentatives d'enjeux : les hiérarchiser par ordre de priorité
3. Conclusion collective

La vingtaine de participants se sont répartis en 3 tables.

Pour favoriser une lecture d'ensemble à même de comprendre les échanges dans leur globalité, le présent compte-rendu vise à synthétiser les retours des différentes tables pour chaque temps de travail.

❖ Introduction

M. Lamy introduit la réunion par une présentation de l'exercice qui va suivre et par un retour sur le dernier Conseil de développement. Dans un souci d'amélioration des ateliers de travail avec le Conseil de développement, il demande aux participants leur avis sur cette précédente rencontre.

Concernant l'animation « Play ZAN », les avis sont mitigés, certains ont apprécié son côté ludique, d'autres moins. Selon certains participants, le format ludique ne permettait pas de se projeter sur l'avenir et manquait d'un côté plus opérationnel.

De même, certains évoquent une frustration du fait d'avoir dû changer de table au cours de l'atelier et de ne pas avoir pu aller au bout du projet.

Aussi, il a été mis en valeur le fait que la région avait besoin de se définir par elle-même avant de faire certains aménagements à l'intérieur du territoire. Il est important d'avoir du concret et de savoir quels sont les besoins et quels sont les moyens associés.

M. Lamy précise que Limoges Métropole, et le PLUi en particulier, n'ont pas forcément d'emprise sur tous les volets qui touchent à l'aménagement du territoire. Il existe effectivement de nombreux sujets qui dépassent le champ intercommunal auxquels la collectivité est confrontée et n'a pas de levier. Néanmoins, le présent temps

Annexes

Compte-rendu du Conseil de développement – 14 janvier 2026

visé à entrer plus concrètement dans la démarche PLUi avec pour objectif d'apporter des éléments concrets au PADD. Le sujet de l'urbanisme réglementaire n'étant pas forcément facilement accessible, les temps d'échanges précédents étaient nécessaires pour mieux appréhender le sujet d'aujourd'hui.

M. Boisseau présente le temps de travail en soulignant que les travaux du Conseil de Développement permettront d'enrichir assez directement le travail des élus dans le cadre du PLUi.

❖ Temps 1 : définition de la qualité du cadre de vie

- À l'échelle de votre table, qu'évoque pour vous la qualité du cadre de vie ?

Pour certains participants, la qualité du cadre de vie leur évoque la **mobilité** (interne et externe au territoire communal), le **paysage** (le cadre aéré, l'espace vital, les endroits où se poser, le calme), les **équipements scolaires** (crèches, école...) et **lieux sécurisés pour les enfants**, une **offre de commerces variée et de proximité**, des lieux de loisirs (sportifs, culturels...) animés, une **offre de santé développée** et une **bonne accessibilité à l'emploi**.

D'autres participants ont évoqué davantage de thématiques environnementales pour qualifier la qualité du cadre de vie, notamment la **qualité de l'air et de l'eau** et la **végétalisation des espaces en ville**.

Certains ont également précisé le **bien-vivre ensemble** comme étant une condition importante de qualité du cadre de vie de manière générale.

- En matière de qualité de vie, qu'est-ce qui est déjà présent sur le territoire de Limoges Métropole et au contraire, qu'est-ce qui manque ?

En matière de qualité de vie, le territoire de Limoges Métropole comporte de nombreux atouts, notamment l'**accessibilité** de son cadre naturel et ses paysages (bois, vallées, reliefs...). Limoges est souvent qualifiée de « **ville à la campagne** ». Son patrimoine culturel et historique constitue aussi un atout.

C'est également un territoire où le « **vivre ensemble** » est bien développé avec les marchés, les lieux publics conviviaux, les bords de Vienne, les parcs... Les **commerces et services de proximité** et les **équipements sportifs et culturels** sont présents en nombre et doivent être confortés. Un point d'attention a été soulevé mettant en valeur le souhait d'avoir toutes les strates d'équipements (disponibles à toutes les échelles du territoire) et à ce que l'offre réponde également aux attentes des étudiants.

Aussi, le territoire bénéficie d'une **bonne qualité de l'air et de l'eau** et d'un **coût du logement abordable**.

Au contraire, concernant les éléments faisant défaut à Limoges Métropole, certains participants ont mis en avant un **manque de mobilité externe** (désenclavement) au territoire intercommunal (particulièrement les voies de dessertes ferroviaires et routières) et de **mobilités internes**, notamment les **mobilités douces et transports en commun** (BHNS). Certains ont précisé que les transports en commun devaient être améliorés surtout en 1^{ère} et 2^{ème} couronne. Il a également été mis en avant une **nécessité d'améliorer le partage de la voirie** entre les différents types de mobilités (notamment voiture et vélo) et que le brassage de population est conditionné par les mobilités disponibles.

Aussi, le territoire gagnerait à **développer davantage ses offres culturelles**, qui ne sont pas assez mises en avant, et à **développer l'offre de santé**.

D'autres participants ont souligné une **nécessité de mettre en place des réserves d'eau** pour le secteur agricole et de mener un travail sur le cycle de l'eau, un enjeu de plus en plus prégnant.

La qualité du cadre de vie passe également par la **présence d'entreprises** (commerciales, artisanales) accueillant de nouveaux salariés et par des **centres de décisions plus proches du territoire**. Il a été souligné la **nécessité d'une meilleure cohérence des politiques à l'échelle intercommunale**. Pour certains participants, l'offre

Annexes

Compte-rendu du Conseil de développement – 14 janvier 2026

économique doit se développer et Limoges Métropole doit retrouver/remplir son rôle de pôle important pour la région. Les centres de décision à Paris et Bordeaux pour la région Nouvelle-Aquitaine doit se décentraliser et Limoges Métropole doit reprendre sa place.

Enfin, en termes de qualité du parc de logement, Limoges Métropole doit mener un travail de résorption de la vacance et de rénovation énergétique.

❖ Temps 2 : hiérarchisation des thèmes évoqués

La suite de l'exercice constituait à hiérarchiser les 5 grands thèmes évoqués dans le PADD et à prioriser les différentes orientations liées.

Priorisation :	Table 1		Table 2	Table 3
1	Mobilités		Environnement	Mobilités
2	Proximité		Proximité	Proximité
3	Environnement	Intimité et qualité des constructions	Intimité et qualité des constructions	Paysages et patrimoine
4	Paysages et patrimoine		Paysages et patrimoine	Environnement
5			Mobilités	Intimité et qualité des constructions

Des orientations liées à chaque grand thème ont ensuite été placées par les participants sur des frises allant des plus prioritaires aux moins prioritaires à prendre en compte (elles sont à retrouver en annexes, accompagnées d'un tableau récapitulatif).

A noter que certaines orientations ont été choisies par les trois tables, et peuvent donc être prises en compte de manière prioritaire :

- Mobilités :
 - o Le développement du réseau ferroviaire,
 - o Le développement des transports collectifs,
 - o Le développement du réseau de pistes cyclables et cheminements piétons,
- Proximité :
 - o L'accès aux soins,
 - o L'offre économique, les emplois,
 - o L'offre en commerces de proximité,
- Paysage et patrimoine :
 - o La protection et la valorisation du patrimoine rural,
 - o La protection et la valorisation des paysages de vallées et cours d'eau,
- Environnement :
 - o La protection des corridors écologiques,
 - o La préservation de l'eau (en qualité et en quantité),
 - o Le développement des énergies renouvelables sur les bâtiments.

Les participants ont ainsi exprimé une vision partagée d'un territoire accessible, dynamique et respectueux de l'environnement. Le renforcement des mobilités durables (ferroviaire, transports collectifs, modes actifs) apparaît comme un levier majeur de qualité de vie. Aussi, cette ambition s'accompagne de la nécessité de consolider l'offre économique et l'emploi, d'assurer un bon accès aux soins et de maintenir des commerces de proximité.

Annexes

Compte-rendu du Conseil de développement – 14 janvier 2026

La préservation des ressources naturelles, des paysages, du patrimoine rural et des continuités écologiques, ainsi que le développement des énergies renouvelables sur les bâtiments, constituent également des priorités communes pour un développement équilibré du territoire.

Au contraire, certaines orientations n'ont été mises en avant par aucune des trois tables :

- Logement :
 - o La création de logement social,
 - o La garantie d'une cohérence architecturale,
 - o Le lotissement des années 80/90,
 - o L'habitat pavillonnaire hors lotissements,
 - o Le coût des impôts locaux,
 - o Le coût attractif de l'immobilier,
- Proximité :
 - o La présence d'écoles, collèges, lycées et universités sur le territoire,
 - o La présence d'équipements sportifs et d'une riche offre culturelle,
 - o Le tissu associatif et sa densité,
- Environnement :
 - o La prise en compte du dérèglement climatique.

Les questions liées à la production de logements, qu'il s'agisse de l'habitat pavillonnaire ou des formes urbaines héritées des années 80-90, n'ont pas été identifiées comme prioritaires, beaucoup de participants ont évoqué que ce n'était plus d'actualité de construire de cette manière. Par ailleurs, la garantie de la cohérence architecturale et la production de logements sociaux n'ont pas été mis en avant, notamment parce que ces objectifs sont apparus comme déjà mis en place sur le territoire, en particulier par deux des trois tables.

De même, la présence d'équipements scolaires, sportifs et culturels, le tissu associatif, ainsi que les aspects financiers tels que le coût de la fiscalité locale ou l'attractivité des prix de l'immobilier, n'ont pas émergé comme des préoccupations majeures. Certains participants ont en effet évoqué que le territoire était déjà très bien doté en termes d'équipements, et qu'il fallait conforter leur présence. Enfin, la prise en compte du dérèglement climatique n'a pas constitué un thème central des échanges, contrastant avec l'importance accordée à d'autres enjeux environnementaux. Ceci peut toutefois être expliqué par la présence d'autres orientations plus spécifiques sur ce thème (comme la prise en compte des risques, la végétalisation etc.), ainsi l'orientation globale et plus théorique de « prise en compte du dérèglement climatique » n'est pas particulièrement ressortie des échanges.

Pour plus de précisions, un tableau est présenté en annexes du présent document.

❖ Temps 3 : conclusion collective

- Qu'est ce qui dégrade ou risquerait de dégrader le cadre de vie pour le territoire ?

La dégradation ou la non-évolution des mobilités, l'enjeu de réhabilitation (du logement, d'éléments patrimoniaux, d'espaces publics...), et un enjeu autour de l'accessibilité des commerces en centre-ville qu'il faut absolument conforter sur le territoire.

- Ciblez les trois priorités de votre table pour la qualité du cadre de vie à horizon 2040

Annexes

Compte-rendu du Conseil de développement – 14 janvier 2026

Deux des trois tables se rejoignaient dans la priorisation des deux thématiques les plus importantes pour elles : la mobilité et la proximité.

Pour les participants de la table 1, les trois thématiques les plus importantes en termes de qualité du cadre de vie sont celles des mobilités, de la proximité et de l'habitat.

Selon les participants de la table 3, les mobilités internes et externes au territoire doivent être développées prioritairement car elles participent à la qualité du cadre de vie. La proximité des commerces et services est aussi un point important, à prioriser conjointement avec l'offre d'emploi, l'activité économique et notamment industrielle. Ces dernières étant nécessaires pour attirer de nouveaux habitants durablement sur le territoire. Les discussions ont aussi soulevé que Limoges Métropole gagnerait à redevenir un centre de décision important, pour rayonner à une large échelle.

Les participants de la table 2 ont davantage priorisé des thématiques environnementales, et notamment les enjeux liés à la préservation de la ressource en eau. Toutefois, la proximité est aussi une thématique nécessitant d'être mise en valeur dans le PADD de Limoges Métropole.

Certains participants ont souligné que la thématique Paysages et Patrimoine était importante, mais non prioritaire car beaucoup de choses sont déjà faites pour préserver les paysages naturels de Limoges Métropole. Il faut toutefois conforter ces différentes protections.

- Souhaitez-vous mettre en valeur d'autres éléments ? A partager aux élus ?

Certains participants souhaitent partager aux élus leur souhait d'une réflexion à mener sur le développement du tourisme, sur la place des enfants dans le territoire et dans l'espace public, et mettent en avant la nécessité de réfléchir au-delà des limites administratives de Limoges Métropole.

Annexes

Compte-rendu du Conseil de développement - 14 janvier 2026

❖ Annexes

Le tableau ci-après classe les orientations en leur distribuant entre 3 points si elles sont placées le plus à gauche (prioritaire) et 1 point si elles sont placées le plus à droite (moins prioritaires). Elles comptabilisent 0 point si les participants n'ont pas souhaité les faire apparaître sur la frise.

Orientations	Classement			
	Table 1	Table 2	Table 3	Total
PAYSAGES ET PATRIMOINE				
La protection et la valorisation des paysages de vallées et cours d'eau	3	3	3	9
La protection et la valorisation des espaces forestiers	3	3		6
La protection et la valorisation du patrimoine rural	1	2	3	6
La protection et la valorisation des paysages bocagers	3	2		5
La protection et la valorisation du bâti remarquable – les bâtiments	1		2	3
La protection des arbres remarquables	2	1		3
La protection des cônes de vue	2			2
La protection du patrimoine lié à l'eau	1	1		2
La protection des espaces paysagers remarquables	2			2
La protection et la valorisation du bâti remarquable – les ensembles urbains	1			1
ENVIRONNEMENT				
La protection des corridors écologiques	3	2	3	8
La préservation de l'eau (en qualité et en quantité)	3	3	1	7
La renaturation/végétalisation des friches	2		3	5
Le développement des énergies renouvelables sur les bâtiments	1	2	2	5
Le développement/la préservation des espaces vert en ville et en centre-bourg	2	3		5
La prise en compte des différents risques naturels et technologiques (inondation, pollutions, incendie...)	3		2	5
La renaturation/végétalisation des friches	2		3	5
La préservation d'une bonne qualité de l'air	3		1	4
La protection des cœurs d'îlots et espaces de respiration en ville		3		3
La prévention de la pollution	1		2	3
La protection des zones humides		3		3
Le développement de parcs de production d'énergies renouvelables	1		1	2
La végétalisation des espaces publics	2			2
La perméabilité des sols dans les espaces publics			1	1
La prise en compte des nuisances		1		1
La prise en compte du dérèglement climatique				0
INTIMITÉ ET QUALITÉ DES CONSTRUCTIONS				
La reconversion d'anciennes granges agricoles		3	3	6
La création de logements pour des publics spécifiques (séniors, étudiants...)		3	2	5
L'intimité entre les constructions	3	2		5

6

Annexes

Compte-rendu du Conseil de développement - 14 janvier 2026

La taille des jardins individuels	2	2		4
La diversité du type de logement (habitat individuel, résidence collective, habitat participatif...)	3			3
Le logement en habitat collectif			3	3
La qualité des logements (espaces extérieurs, logements traversants, taille des logements...)		1	2	3
La densité de population / la densification des espaces	2			2
Le développement de l'architecture bioclimatique		1		1
La création de logement social				0
La garantie d'une cohérence architecturale				0
Le lotissement des années 80/90				0
L'habitat pavillonnaire hors lotissements				0
PROXIMITÉ				
L'offre en commerces de proximité	2	3	3	8
L'accès aux soins	3	3	2	8
L'offre économique, les emplois	3	2	3	8
Le développement d'espaces publics conviviaux	2	2		4
La présence d'équipement publics au niveau local (école, crèche, gymnase...)	3	1		4
L'agriculture locale dans sa diversité	2	2		4
La sécurité des espaces publics		1	2	3
La présence de grands équipement publics (CHU, Zénith...)		3		3
La mixité fonctionnelle (logements, commerces, services, équipements...)	3			3
La présence d'équipements sportifs et d'une riche offre culturelle	2			2
Le développement des communications numériques/de la fibre...			2	2
Les grands centres commerciaux et zones commerciales	1			1
Le coût attractif de l'immobilier				0
Le développement d'espaces publics conviviaux				0
La présence d'écoles, collèges, lycées et universités sur le territoire				0
Le coût des impôts locaux				0
Le tissu associatif et sa densité				0
MOBILITÉS				
Le développement du réseau ferroviaire	3	3	3	9
Le développement des transports collectifs	3	2	2	7
Le développement du réseau de pistes cyclables et cheminements piétons	3	1	1	5
La sécurité routière	1	3		4
La mutualisation du stationnement entre différentes fonctions	2		1	3
La facilité d'accès en voiture sur le territoire	2	1		3
La construction de nouveaux logements autour des principaux axes de transports	1	2		3
La gestion du stationnement sur l'espace privé	1			1

7

Annexes

Compte-rendu du Conseil de développement - 14 janvier 2026

Ci-après les travaux de hiérarchisations des 5 thématiques et de leurs orientations des 3 tables :



Annexes

Compte-rendu du Conseil de développement - 14 janvier 2026

Table 3 **QUELLES PRIORITÉS POUR QUELS ENJEUX ?**

The diagram plots five categories of issues on a scale from 'Prioritaire pour la qualité du cadre de vie' (left) to 'Moins prioritaire' (right):

- 1 Mobilité:** Includes images of a tram, a bus, and a road with traffic. It is positioned towards the 'Moins prioritaire' end.
- 2 Proximité:** Includes images of a street scene, a police officer, and a car. It is positioned towards the 'Moins prioritaire' end.
- 3 Paysages et patrimoine:** Includes images of a park, a river, and a building facade. It is positioned towards the 'Moins prioritaire' end.
- 4 Environnement:** Includes images of a wind turbine, a river, a solar panel, and a building. It is positioned towards the 'Moins prioritaire' end.
- 5 Intimité et qualité des constructions:** Includes images of modern buildings and a street scene. It is positioned towards the 'Prioritaire pour la qualité du cadre de vie' end.

Prioritaire pour la qualité du cadre de vie **Moins prioritaire**

9



19 rue Bernard Palissy - CS 10 001
87 031 LIMOGES CEDEX 1
concertation-plui@limoges-metropole.fr
05 55 45 79 00

plui.limoges-metropole.fr